

# CPIA Detailed Report

## Pays: Central African Republic

Année de l'exercice: CPIA Exercise 2023

Currency: Central African CFA Franc (XAF)

Ville: Bangui

Groupe de revenu: Low income

Catégorie de prêt: IDA

**Score CPIA final: 2.8**

## (A) Economic Management

Score du cluster: 3.333

### 01. Fiscal Policy

Score du critère: 4

#### 1. Fiscal Policy

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 4.0    |
| Score révisé                | 4.0    |
| Score de deuxième brouillon | 4.0    |
| Score final                 | 4.0    |

#### Notes du pays:

La faiblesse de la gouvernance constitue l'un des principaux maux qui minent l'économie du pays. L'indice de la Gouvernance Mo Ibrahim était de 48,8/100 en 2020 et le pays était classé 146ème/180 en 2020,

avec un indice de perception de la corruption de 25 points, selon le rapport de Transparency International.

Cette faible qualité de la gouvernance entraîne quotidiennement le trafic illicite des ressources minières du pays et une perte de recettes propres de l'Etat.

Le pays enregistré entre 2017 et 2022, un déficit public moyen hors don de 2,6% du PIB, presque le double de la moyenne des pays de la CEMAC sur la période (-1,5%). Ce qui a des conséquences sur la capacité de financement des investissements, notamment dans les secteurs sociaux, et des effets sur la dette et la réduction de la pauvreté.

La volonté de réformer la Gestion des Finances Publiques (GFP) est prise en compte dans le Plan national pour le Redressement et la Paix en RCA (RCPCA), précisément au niveau du Pilier 2/Composante 4 qui porte sur le renforcement de la stabilité macroéconomique et la bonne gouvernance (gestion et contrôle des finances publiques, recettes fiscales, lutte contre la corruption); elle est également une des priorités du Plan intermédiaire de Développement 2024-2026 en cours d'élaboration. Cette volonté de réformer la GFP a conduit le ministère des Finances et du budget (MFB) à élaborer et adopter, en juillet 2022, le Plan stratégique de réforme de la gestion des finances publiques (PS-RGFP), pour la période 2022-2026.

Une évaluation PEFA est en cours, dont le rapport final permettra de renforcer le cadre institutionnel et d'améliorer la qualité de la gestion des finances publiques.

Les différents projets de réformes, appuyés par les Partenaires techniques et financiers portent sur: (i) Le Projet de modernisation de la douane, pour sa migration vers SYDONIA Word; (ii) La digitalisation de l'administration fiscale et la mise en place des machines de facturation de la TVA (eTVA), projet qui a démarré au courant de ce 3e trimestre de l'année 2023; (iii) le projet de gouvernance du secteur des ressources naturelles en RCA; (iv) le projet de gouvernance digitale; (v) le projet de révision des Arrêtés portant exonération et exemptions fiscales, et mise en place de certains frais de service sur les actes administratifs en RCA.

Ceci permettra un relèvement des recettes propres de l'Etat, et une stabilisation.

En attendant, **Concernant les recettes**. Dans la loi de finances 2023, la RCA a adopté des mesures de politique fiscale, visant l'élargissement de l'assiette et le relèvement des taux, principalement dans les secteurs des télécommunications et du tabac ;le pays a également pris des mesures visant à améliorer l'administration fiscale, notamment dans la digitalisation et la facturation électronique de la TVA, qui devraient générer environ 18,5 milliards de FCFA (1,1 % du PIB). En outre, l'ajustement des prix des carburants à la pompe devrait générer environ 15 milliards de FCFA (0,9 % du PIB). Sans ces mesures, les recettes intérieures se seraient effondrées à 5,9 % du PIB en 2023

### **Avancées en matière de Transparence**

La RCA renforce significativement la transparence budgétaire et les progrès sont notables. Plusieurs **documents de référence** tels que les tableaux de situation budgétaire, rapports de gestion de la dette publique, fichier de contribuables, situations des marchés publics aboutis au contrat, budget citoyen sont dorénavant publiés en ligne sur le site du ministère des Finances [1 ] et **accessible au grand public** .

Les tableaux de situation budgétaire trimestriels ont été préparés selon le format proposé par les PTF, qui permettent une analyse plus détaillée et cohérente de la situation budgétaire. Ces tableaux continueront à être publiés, au plus tard 45 jours après la fin du trimestre.

Les autorités continuent à inviter les PTF aux **réunions mensuelles du comité de trésorerie**.

**Concernant les recettes** . Dans la loi de finances 2023, la RCA a adopté des mesures de politique fiscale, visant l'élargissement de l'assiette et le relèvement des taux, principalement dans les secteurs des télécommunications et du tabac ; le pays a également pris des mesures visant à améliorer l'administration fiscale, notamment dans la digitalisation et la facturation électronique de la TVA, qui devrait générer environ 18,5 milliards de FCFA (1,1 % du PIB). En outre, l'ajustement des prix des carburants à la pompe devrait générer environ 15 milliards de FCFA (0,9 % du PIB). Sans ces mesures, les recettes intérieures seraient effondrées à 5,9 % du PIB en 2023

### **Avancées en matière de Transparence**

La RCA renforce significativement la transparence budgétaire et les progrès sont notables. Plusieurs **documents de référence** tels que les tableaux de situation budgétaire, rapports de gestion de la dette publique, fichier de contribuables, situations des marchés publics aboutis au contrat, budget citoyen sont dorénavant publiés en ligne sur le site du ministère des Finances [1 ] et **accessible au grand public** . Les tableaux de situation budgétaire trimestriels ont été préparés selon le format proposé par les PTF, qui permettent une analyse plus détaillée et cohérente de la situation budgétaire. Ces tableaux continueront à être publiés, au plus tard 45 jours après la fin du trimestre.

Les autorités continuent à inviter les PTF aux **réunions mensuelles du comité de trésorerie** .

Les autorités continuent à inviter les PTFs aux réunions mensuelles du comité de trésorerie.

Le pays peut recourir à des collectifs budgétaires pour corriger la Loi des finances initiales, et réduire le déficit.

Grâce à ces réformes fiscales, y compris la télédéclaration le télépaiement, Les déficits budgétaires dont compris, ont été en moyenne de -1,3% entre 2011et 2019, de -3,4% en 2020, -6% en 2021 et -5,6% en 2022. Il pourrait se situer à -3% et -2,1% en 2023 et 2024 respectivement.

FMI, Perspectives Economiques régionales, avril 2023; ([www.imf.org/fr/publications/REO/SSA](http://www.imf.org/fr/publications/REO/SSA))

RCA, Lois des finances 2021, 2022 et 2023 ([www.finances.gouv.cf](http://www.finances.gouv.cf))

## 02. Monetary Policy

Score du critère: 3

### 2. Monetary Policy

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 3.0    |
| Score révisé                | 3.0    |
| Score de deuxième brouillon | 3.0    |
| Score final                 | 3.0    |

#### Notes du pays:

Créée en 1972, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) est la banque centrale commune aux six Etats qui constituent la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Il s'agit respectivement du Cameroun, de la République Centrafricaine, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale et du Tchad. La BEAC a pour missions de : (i) définir et conduire la politique monétaire de la CEMAC; (ii) émettre la monnaie fiduciaire (billets de banque et pièces qui ont cours légal et pouvoir libérateur dans la CEMAC) ; (iii) conduire la politique de change de la CEMAC; (iv) détenir et gérer les réserves officielles de change des Etats-membres ; (v) promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement et de règlement ; (vi) promouvoir la stabilité financière. C'est donc cette politique qui régit la marche des questions monétaires en RCA. Toutefois, en avril 2022, la Centrafrique a engagé un projet de cryptoactifs, faisant notamment du « Sangocoin » une monnaie légale au même titre que la monnaie ayant cours légal dans la sous-région le franc CFA. Cette incompatibilité a été avec les accords et conventions régissant l'Union monétaire de l'Afrique centrale et les statuts de la BEAC a poussé les Autorités monétaires de la CEMAC, à demander au pays, de se conformer au cadre légal de la CEMAC. Ce qui a été les du Sommet des chefs d'Etat de la CEMAC en mars 2023 à Yaoundé.

Ainsi, conformément à l'article 1er de ses statuts, l'objectif final de la politique monétaire de la BEAC est la stabilité monétaire. Celle-ci se décline au plan interne, par une politique visant à maintenir le taux

d'inflation en moyenne annuelle inférieur à 3 %), et au plan externe par un taux de couverture extérieure de la monnaie suffisant (? 20 %). Du point de vue opérationnel, la stabilité externe est assurée lorsque le niveau des avoirs extérieurs bruts représente près de 60 % des engagements à vue de la BEAC, soit l'équivalent d'au moins trois (03 mois) d'importations des biens et services. Les instruments mis en œuvre par la BEAC et relayée dans ses différents consistent à intervenir sur le marché monétaire, via les opérations d'open market, soit en ponctionnant, soit en injectant de la liquidité centrale, afin de piloter le Taux d'Intérêt Moyen Pondéré (TIMP) du marché interbancaire autour du Taux d'Intérêt des Appels d'Offre (TIAO), qui est son principal taux directeur. Ce pilotage se fait à l'intérieur d'un corridor constitué par le Taux de la Facilité de Prêt Marginal (taux plafond) et le Taux de la Facilité de Dépôt (taux plancher). Cette démarche se traduit par des interventions hebdomadaires d'appel d'offre, renforcées si nécessaire, par d'autres instruments au titre d'apport supplémentaire ou de retrait de liquidités. C'est donc cette politique qui régit la marche des questions monétaires en RCA entre 2021 et 2023.

Au cours des années 2021 et 2022, la politique monétaire menée par la BEAC, et donc appliquée au niveau des de la CEMAC, a été marquée par l'environnement de la crise de la covid, puis par la reprise économique mondiale, post covid. Ainsi, la politique monétaire accommodante aux lendemains de la Covid 19, s'est raffermie à partir de 2021, pour protéger également la stabilité extérieure de la monnaie. En 2021, la BEAC a ainsi procéder au relèvement de 25 points de base, respectivement du TIAO (de 3,25 % à 3,50 %) et du Taux de la facilité de prêt marginal (de 5,00 % à 5,25 %). De même, à l'issue du Comité de Politique Monétaire (CPM) de mars 2022, la BEAC a de nouveau procéder à un resserrement de sa politique monétaire. Le taux d'intérêt des appels d'offres principal, taux directeur de la BEAC est passé de 3,5 % à 4 % tandis que le taux de la facilité de prêt marginal est passé de 5,25 à 5,75 %. Ce choix se justifiait selon la banque, entre autres, par l'accélération des tensions inflationnistes, en lien avec le conflit Russo-Ukrainien. Aussi, la Banque avait relevé une faible accumulation des réserves de change, projetées à 3,66 mois d'importations à fin décembre 2022, contre 3,59 mois un an plus tôt, du fait de ses conditions financières.

Indice des prix à la consommation et évolution de l'inflation. En décembre 2022, le niveau de l'IHPC a enregistré une progression de 7,6%, comparativement à ce niveau de décembre 2021. Les pressions inflationnistes se sont intensifiées en 2022, en relation avec (i) les chocs sur les prix internationaux des produits alimentaires et énergétiques, conséquence de la poursuite de la guerre en Ukraine (ii) la persistance des tensions sécuritaires internes, qui désorganisent le circuit d'approvisionnement des villes en produits de premières nécessités. A fin décembre 2022, le taux d'inflation a atteint 5,6 %, en moyenne annuelle, contre 4,3 % un an auparavant.

La dynamique des principaux agrégats monétaires de la RCA, en glissement annuel, à fin décembre 2022 s'est caractérisée par : (1) une baisse des actifs extérieurs nets du système monétaire de 70,3 %, s'inscrivant à 21,40 milliards à fin décembre 2022, contre 71,98 milliards une année auparavant. Cette évolution est en rapport avec (i) le renchérissement du prix des importations d'hydrocarbures et des produits de première nécessité et (ii) la baisse des financements extérieurs (appuis budgétaires et appuis projets) ; (2) une expansion des créances nettes sur l'Administration Centrale de 19,5 %, à 419,51 milliards à fin décembre 2022, contre 351,00 milliards une année auparavant, en raison de la hausse de l'encours des crédits du FMI (+70,1 %), suite à des tirages sur l'allocation des DTS, conjugués à des émissions sur le marché des titres publics à souscription libre ; (3) Une progression de 1,2 % des créances sur les autres secteurs, à 173,99 milliards à fin décembre 2022, contre 171,94 milliards un an plus tôt, du fait principalement d'un regain des crédits octroyés au secteur privé, ainsi qu'à certaines entreprises publiques (ENERCA) ; (4) une hausse de 2,5 % de la masse monétaire au sens large (M2) pour se situer à 488,93 milliards au 31 décembre 2022, contre 477,05 milliards un an plus tôt.

Les échanges extérieurs ont été marqués par une augmentation du déficit du compte courant, transferts inclus, qui s'est établi en 2022 à 153,9 milliards (10,6 % du PIB), contre un déficit de 110,9 milliards (7,9 % du PIB) enregistrés en 2021. Cette évolution procèderait essentiellement d'une forte détérioration de la balance commerciale, structurellement déficitaire, au regard de la forte dépendance du pays aux importations, et de son offre très limitée de produits à l'exportation, tant en volume qu'en diversité.

Toutefois, en avril 2022, la Centrafrique a engagé un projet de cryptoactifs, faisant notamment du « Sangocoin » une monnaie légale au même titre que la monnaie ayant cours légal dans la sous-région le franc CFA. Cette incompatibilité a été avec les accords et conventions régissant l'Union monétaire de l'Afrique centrale et les statuts de la BEAC a poussé les Autorités monétaires de la CEMAC, à demander au pays, de se conformer au cadre légal de la CEMAC. Ce qui a été les du Sommet des chefs d'État de la CEMAC en mars 2023 à Yaoundé.

Les Toutefois, autorités demeurent convaincues que la technologie de la blockchain peut permettre au pays de créer de la monnaie, en attirant les investissements dont le pays a tant besoin. La blockchain Sango permettrait la tokenisation des abondantes ressources naturelles du pays afin d'attirer des investisseurs internationaux. Les autorités centrafricaines conviennent toutefois que le cours légal et la convertibilité garantie ne sont pas nécessaires pour atteindre leurs objectifs. Elles ont fait part de leur intention de collaborer avec la BEAC pour harmoniser la loi sur la cryptomonnaie avec la réglementation de l'UMAC, en modifiant le cadre juridique des cryptoactifs. Le 20 janvier 2023, les autorités ont institué un groupe de travail gouvernemental afin d'élaborer un cadre juridique plus complet sur l'utilisation des cryptoactifs et la tokenisation en RCA. Les autorités reconnaissent les risques pour l'intégrité financière associés aux cryptoactifs et sont conscientes de la nécessité de continuer à atténuer les risques en matière de LBC-FT.

[www.beac.int/Rapports/Rapport sur la Politique monétaire/Décembre 2021 et décembre 2022;](http://www.beac.int/Rapports/Rapport sur la Politique monétaire/Décembre 2021 et décembre 2022;)

[www.finances-budget.cf](http://www.finances-budget.cf), Revue du PEF FMI-RCA, 1ere revue, 29 août au 08 septembre

### 03. Debt Policy

Score du critère: 3

#### 3. Debt Policy

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 3.0    |
| Score révisé                | 3.0    |
| Score de deuxième brouillon | 3.0    |
| Score final                 | 3.0    |

## Notes du pays:

**Contexte et situation de la dette publique en RCA** . La dette publique totale (DPT) de la RCA se situe, en mai 2023, à 49% du PIB (FMI, 2023). Elle est composée en moyenne à 72% de dette publique extérieure (DPE) (soit 35,12% du PIB) et de 28% de dette publique intérieure (DPI) (soit 13,19% du PIB). Quant à la viabilité, la RCA reste exposée à un risque élevé de surendettement extérieur et à un risque global élevé de surendettement IMF (2021). Cette situation est caractérisée, en termes de solvabilité par (i) une valeur actuelle de la dette publique extérieure en pourcentage du PIB, à 21% en 2023, contre 19% en 2022, grâce à une escomptée de l'activité économique et de la croissance ; (ii) une valeur actuelle de la dette publique extérieure/exportations obtenue à 148% en 2020 et 130% en 2022 ; elle devrait s'établir à 124% en 2023, selon le Cadre de viabilité de la dette pour la RCA (FMI, 2021). Concernant la liquidité, le pays est également exposé à un risque élevé : le ratio service de la dette publique/recettes propres était de 20 % en 2020, de 31,39 % en 2022 et devrait atteindre 37,08 % en 2023 et 44,51 % en 2024, un taux supérieur au seuil de 14 % fixé par le FMI (2021). De même, au niveau extérieur, le ratio service de la dette publique extérieure/recettes d'exportations est de 18,59% (2022), et projeté à 22,93% en 2023 et 23% en 2024. La principale cause se trouve dans les échéances de la dette publique extérieure et le démarrage du remboursement des avances statutaires de la BEAC, avec un pic équivalent à environ 40% des recettes propres de l'État en 2025 pour le service de la dette (MFB, 2022). A long terme, Toutefois, suite aux tests de résistance du scénario de référence le FMI, conclut que la viabilité de la dette publique de la RCA est contrainte par sa capacité à mobiliser des recettes et à améliorer sa base d'exportations. Les réformes fiscales-douanières en cours, les négociations pour une remise de la dette de Taïwan (avec l'appui de la FASJ), ainsi qu'une stratégie d'endettement privilégié les prêts concessionnels, amélioreront la viabilité de la dette publique du paie.

Selon les conclusions de l'analyse de viabilité de la dette (avril 2020) réalisées par le FMI, la RCA présente un risque élevé de surendettement avec un risque élevé de vulnérabilité aux chocs extérieurs. Ainsi, la dette devrait rester soutenable à moyen terme, si les autorités centrafricaines perdurent les politiques et les réformes structurelles engagées dans le cadre de la Facilité élargie de crédit (FEC). Les services du FMI recommandent que le programme d'investissement du gouvernement s'appuie sur un financement sous forme de dons. Le financement par emprunt concessionnel devant être envisagé dans des cas exceptionnels.

De même, dans le cadre de son programme de réformes en cours, signé depuis le 29 avril 2023 avec le FMI, le pays s'est engagé à mettre en œuvre des réformes visant le renforcement des modalités de mobilisation des recettes propres, et d'améliorer les indicateurs de la viabilité, du moins de la viabilité de la dette publique intérieure. Pour mémoire, les Principaux engagements de politique pris par le gouvernement portent sur : (i) une exécution ordonnée du budget dans un contexte de liquidités limitées en améliorant les recettes, en maintenant la dynamique de la réforme des prix de l'énergie et en accordant la priorité aux dépenses en faveur des plus démunis ; (ii) intensifier les efforts pour mobiliser des financements hautement concessionnels ; (iii) continuer à faire avancer les réformes, notamment en matière de gouvernance, d'inclusion financière et de climat des affaires.

Au plan structurel, La RCA a commencé la modernisation de la Direction de la Dette et du Portefeuille de l'État (DDPE) avec le décret N° 19.149 du 21 mai 2019, qui organise la gestion de la dette en Front Middle Office, Office et Back Office conformément aux standards internationaux mais la pénurie de compétences est l'un des plus grands défis auxquels est confrontée la Direction. L'auto-évaluation de la DDPE souligne la nécessité de combler les lacunes en matière de capacités et de connaissances pour réaliser le programme d'assainissement budgétaire du pays. L'évaluation décrit plusieurs domaines d'intervention dont entre autres, le renforcement des compétences dans des domaines prioritaires tels que les plans d'endettement annuels, la stratégie d'endettement à moyen terme, le suivi des engagements

budgétaires et les passifs éventuels, les compétences en gestion de contrats et en négociation de prêts, le suivi, l'évaluation et le suivi des projets financés par des donateurs, et la disponibilité de procédures documentées pour les emprunts externes et l'enregistrement des données. De plus, la gestion de la dette était effectuée au moyen du logiciel SYGADE jusqu'en 2018 mais se fait sur Excel depuis, suite à un dommage sur le serveur impactant ainsi les efforts d'efficacité et de transparence.

La BAD, en collaboration avec la Banque mondiale, entend renforcer l'administration et la gestion du portefeuille de dette. En appuyant la Direction de la dette dans l'accompagnement du gouvernement dans la mobilisation optimale des ressources dans ses emprunts par émission des titres publics, à moderniser ses méthodes de travail et à se doter de plans de renforcement des capacités adéquat. Le projet permettra en outre de renforcer les capacités nationales de contrôle et de préservation de l'état contre les risques de surendettement, mais aussi apprécier les enjeux liés aux financements alternatifs notamment la finance climatique. Le Projet d'Appui à la Mobilisation des Recettes PAMRET vise ainsi, le renforcement des capacités de de l'écosystème de la chaîne de l'endettement public dans la mise en œuvre optimale de la SDMT, la formation aux techniques de Syndication et d'Adjudication pour sélectionner les méthodes appropriées. Le Projet va également renforcer la Direction de la Dette par le paiement de la Licence SYGADE auprès de la CNUCED et renforcer le par informatique et de sécurité des données et d'archivage. et PPP, Excel avancé, technique de négociations, analyse de données, etc)

- Activité 1.2.3 : Matériels informatique - Licences et serveurs pour l'utilisation de SYGADE 6 et système archivage

## (B) Structural Policy

Score du cluster: 2.611

### 04. Policies and Institutions for Economic Cooperation, RI and Trade

Score du critère: 2.667

#### 4.a. Regional Integration and Economic Cooperation

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 3.0    |
| Score révisé                | 3.0    |
| Score de deuxième brouillon | 3.0    |
| Score final                 | 3.0    |

### Notes du pays:

La RCA figure parmi les pays à faibles revenus enclavés et sans accès à un littoral. Le pays accorde une priorité essentielle à l'intégration régionale. A ce titre, la RCA est membre des deux principales organisations d'intégration régionale en Afrique centrale, à savoir, la CEMAC et la CEEAC. Le pays a également ratifié, le 22 septembre 2020, l'Accord sur la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). La RCA dispose d'une position géographique articulée, au centre de l'Afrique, à cheval entre les quatre autres régions du continent. Cependant, selon le dernier rapport de l'Indice de l'Intégration Régionale en Afrique (IIRA) publié en 2019, la RCA est 45e/54, avec un score de 0,273 de l'indice composite de l'intégration régionale, en deçà de la moyenne des pays africains, qui se situe à 0,327. *l'intégration commerciale*, le pays enregistre un score de 0,282, et un rang de 47e/54 ; (ii) en matière d'*intégration productive*, le score du pays est de 0,173, avec un rang de 30e sur 54 ; (iii) en matière d'*ouverture à l'échange des biens et des personnes*, bien que le pays n'ait pas encore adopté le eVisa, son indice de libre circulation se situe à 0,629, faisant de la RCA, le 2e pays le plus ouvert en zone CEEAC, d'*intégration des infrastructures* (transports, énergie et TIC), le pays affiche un score de 0,079, 47e pays sur 54 en Afrique.

A moyen terme, la construction de l'Axe Ouesso-Brazzaville-Bangui, le Corridor dit CD13, renforcera l'intégration du pays, avec le Congo au sud. Le projet ainsi articulé, combinant la route et le fleuve sur l'axe de liaison structurant entre Pointe-Noire et Bangui en passant par Brazzaville, enclenchera la diversification des corridors de désenclavement et d'ouverture à la mer des pays sans littoral de la sous-région (RCA et Tchad). Il contribuera au renforcement de l'intégration régionale, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale. L'approche progressive retenue permettra, dans une phase 1 en RCA et au Congo et, par une combinaison fleuve-route, d'assurer la continuité du trafic : (i) sur la partie routière du corridor en attendant de parachuter une liaison entièrement bitumée avec le Congo voisin jusqu'au port de Pointe Noire en passant par Brazzaville ainsi que ; (ii) sur le parcours fluvial dépendant des deux pays sur le fleuve Congo et son affluent Oubangui.

Le pays a élaboré son Document de Stratégie Nationale de mise en œuvre de la ZLECAF. L'analyse par les Avantages comparatifs Revelés (ACR) pour un certain nombre de produits faisant l'objet d'exportation par la RCA. L'Etude la Banque mondiale (2019) fait ressortir que les produits traditionnels d'exportation (Bois, Café, Coton, Diamant), devraient encourager la RCA à accélérer son processus d'intégration régionale, à travers les infrastructures routières, mais également une meilleure attractivité du secteur privé, pour une première ou une 2e transformation avant exportation dans la sous région.

#### 4.b. Trade restrictiveness

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 3.0    |
| Score révisé                | 3.0    |
| Score de deuxième brouillon | 3.0    |
| Score final                 | 3.0    |

### Notes du pays:

Au niveau régional, le Cameroun est le premier partenaire commercial de la RCA, d'où il tire 26% de ses importations totales, qui portent en particulier sur les produits manufacturés de première nécessité. La politique tarifaire en RCA est celle du tarif extérieur commun (TEC) de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) avec cinq catégories tarifaires allant de 0 à 30% (0 % pour les produits culturels, 5 % pour les produits de première nécessité, 10 % pour les matières premières et bien d'équipement, 20 % pour les biens intermédiaires et divers et 30 % pour les biens de consommation courants). Son Commerce extérieur est dominé par les échanges hors Afrique centrale. Ainsi : les principaux produits Importés du pays sont : le Pétrole, les Chars et automobiles blindés de combat ; les Véhicules automobiles, les produits alimentaires et les médicaments. Les principaux fournisseurs du pays sont : le Cameroun (26,2%), la Chine (17,1%), la France (14%), la Belgique (7,1%). Principaux produits Exportés : Bois, Coton, Diamant, Or, Café. Les principaux clients sont : Emirats Arabes Unis (24,3%), la Suède (15,2%), la France (10,2%).

#### 4.c. Customs/trade facilitation

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 2.0    |
| Score révisé                | 2.0    |
| Score de deuxième brouillon | 2.0    |
| Score final                 | 2.0    |

### Notes du pays:

Comme État membre de la CEMAC, la RCA applique son Tarif extérieur commun (TEC) aux importations de marchandises non originaires de la CEMAC. Le TEC comprend 5 catégories de produits définies comme suit et aux taux suivants: certains produits culturels et produits liés à l'aviation (0%) ; les biens de première nécessité (5%); les matières premières et biens d'équipement (10%); les biens intermédiaires et divers (20%); les biens de consommation courante (30%). D'autre part, un Comité interministériel chargé des exonérations fiscales et douanières a été mis en place par Arrêté. Ce comité a mis fin à toutes les exonérations sur les tabacs, les alcools, les carburants et les lubrifiants, les consommables informatiques, les fournitures de bureau, les pièces détachées des véhicules automobiles, des motocycles, les parfums et eaux de toilette, les désodorisants corporels et antisudoraux, les produits de beauté ou de maquillage, les préparations capillaires (shampoings et laques pour cheveux), les préparations pour le prérasage, le rasage et l'après rasage et les montres bracelets. Tout bénéficiaire d'une exonération douanière est tenu, sous peine de non-reconduction, de justifier annuellement à la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI), l'utilisation et la consommation faite de toutes les marchandises pour lesquels il a bénéficié de ces privilèges l'année précédente.

La République centrafricaine accorde des exonérations de droits et taxes aux entreprises agréées conformément à la Charte nationale des investissements, au Code forestier, au Code minier, et au Code pétrolier. Des exonérations de droits et taxes s'appliquent également aux marchandises importées par les structures de l'État, les entités publiques.

Les produits exonérés sont pour partie originaires de la CEMAC et également de pays tiers. Un comité d'exonération a été mis en place au Ministère des Finances et du Budget en vue d'examen des demandes d'exonérations. L'article 42 de l'Acte n° 2/92 dispose: "les franchises accordées à titre exceptionnel par les Ministres des finances ou les Directeurs nationaux de douanes sont supprimées". Les produits suivants ont été récatégorisés: Poisons congelés: 20% de la valeur en douane; Farine de froment (blé): 5% de la valeur en douane; Huile: 30% de la valeur en douane. 3.22. La RCA accorde des préférences tarifaires aux importations originaires des autres pays membres de la CEMAC. Les règles d'origine de la CEMAC sont d'application nationale en RCA. Selon la procédure, le Comité National d'Agrément reçoit les demandes d'Agrément émanant des sociétés industrielles installées en RCA, pour examen. Lorsque le dossier est déclaré recevable par le Comité National, celui-ci est transmis à la CEMAC qui le soumet au Comité Régional de l'Origine. Le Comité National d'Agrément des Produits Industriels d'origine CEMAC a été mis en place par l'arrêté n° 0039/MCI/DIR-CAB du 14 février 2011, mais n'est pas encore fonctionnel.

La sécurisation des importations entre le port de Douala au Cameroun et le poste frontière en RCA prendra du temps pour être pleinement effective. Les réflexions sur la migration de SYDONIA ++ vers SYDONIA world sont en cours pour augmenter la mobilisation des recettes douanières.

## 05. Financial Sector Development

**Score du critère: 2.5**

### 5.a. Financial stability

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 3.5    |
| Score révisé                | 3.5    |
| Score de deuxième brouillon | 3.5    |
| Score final                 | 3.5    |

### Notes du pays:

Le système financier de la Centrafrique est essentiellement composé de quatre (4) banques commerciales en activité et d'une banque centrale communautaire (BEAC) chargée de réguler les dispositifs essentiels du système et a pour fonction d'émettre la monnaie fiduciaire, de gérer les réserves de change et de fournir du crédit à ces banques. La RCA est membre de la CEMAC et son secteur financier est réglementé par la BEAC. Le système financier de la Centrafrique est soumis à des politiques monétaires et aux mesures de réglementation et de régulation financière au sein de la communauté. Selon les informations disponibles de la banque centrale, à travers sa commission bancaire (COBAC), le système financier centrafricain est globalement stable. Les indicateurs de solidité financière à travers le respect des normes prudentielles se réfèrent pour l'essentiel au capital minimum, au ratio de couverture de risque, à la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, au coefficient de transformation, au rapport de liquidité, et à la couverture des risques par les fonds propres. Selon ces informations sur les normes de surveillance prudentielle, au total 2 banques disposent de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat. Les normes prudentielles respectées par le plus grand nombre d'établissements sont celles se rapportant au coefficient de transformation, au rapport de liquidité, à la limitation de la somme des grands risques, à la couverture des risques par les fonds propres nets et à la représentation du capital minimum. Le système de cotation (SYSCO) de la commission Bancaire (COBAC), indique qu'aucune banque ne figure dans la zone critique. La mise en œuvre des réformes financières de la Centrafrique par le truchement de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du FMI permet d'assurer la solidité macroéconomique et réduire la fragilité économique dans le cadre de la surveillance macro prudentielle du système financier.

La Centrafrique a beaucoup souffert de l'instabilité politique et institutionnelle, qui a également ébranlé la stabilité de son système financier. Mais son appartenance à l'union monétaire d'Afrique centrale avec une Banque centrale indépendante, lui permet au plan extérieur, de bénéficier des principes de la Banque centrale communautaire, notamment la mise en commun des réserves de change. De même, le soutien du FMI en 2021 et 2022, avec la mise à disposition des DTS, a également permis au pays, de renforcer le taux de couverture de ses importations. La transmission des effets de la COVID dans le système financier, a été progressivement lissé, et il n'est apparu aucun risque systémique pouvant ébranler la stabilité financière du pays. Le pays a également progressivement apuré ses arriérés commerciaux, ce qui a permis aux clients, de régler leurs dettes, et aux banques, d'améliorer la qualité de leurs bilans. Selon le Rapport BEAC 2022 sur la stabilité financière dans la CEMAC, les fonds propres nets agrégés des banques, déterminés sur la base du règlement COBAC R-2016/03 relatif aux fonds propres nets, ont augmenté de 31,8 % passant de 738,9 milliards à 1 020,1 milliards entre 2019 et 2021. Ceux des Banques de la République centrafricaines sont passés, d'après le même Rapport, de 45,6 milliards de FCFA à 47,8 milliards de FCFA.

[www.beac.int/Rapports annuels 2021 et 2022](http://www.beac.int/Rapports%20annuels%202021%20et%202022)

### 5.b. Sector's efficiency, depth, and resource mobilization strength

| Type de score      | Valeur |
|--------------------|--------|
| Score de brouillon | 2.0    |
| Score révisé       | 2.0    |

|                             |     |
|-----------------------------|-----|
| Score de deuxième brouillon | 2.0 |
| Score final                 | 2.0 |

### Notes du pays:

Le pays compte 4 banques commerciales, 5 établissements de microfinance (EMF) agréés et une (01) Société d'assurance, qui sont essentiellement concentrées à Bangui en raison des activités économiques et de la relative sécurité qui y règnent. La crise sociopolitique a eu d'importantes répercussions sur le secteur bancaire. La réouverture des agences des banques et des EMF dans les provinces assiégées reste conditionnée par le retour à la sécurité, le redéploiement de l'autorité de l'Etat, et le rétablissement des infrastructures électriques et des TIC. Le système financier actuel reste fragile à cause de la pandémie de Covid-19 qui touche tous les Etats membres de la zone CEMAC et de la situation sécuritaire très instable. Le secteur bancaire reste rentable et suffisamment capitalisé, même si le niveau de liquidité s'est quelque peu réduit et que les prêts non performants ont légèrement augmenté. Les banques commerciales sont soumises aux réserves obligatoires exigées par la Banque centrale (BEAC).

La Centrafrique a une capacité de mobilisation de ressources financières très limitée due à sa faible capacité de mobilisation des ressources domestiques et de l'instabilité politique et institutionnelle avec son corollaire de défis sécuritaires qui empêchent un fonctionnement adéquat des administrations fiscale et douanière.

Les principales causes sont également à retrouver dans la forte concentration du système bancaire dans la capitale Bangui, réduit sa capacité de mobilisation des ressources à l'intérieur du pays et le faible niveau d'épargne des ménages, lié au niveau des revenus, qui ne permet pas structurellement, une forte mobilisation de l'épargne intérieure.

### 5.c. Access to financial services

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 2.0    |
| Score révisé                | 2.0    |
| Score de deuxième brouillon | 2.0    |
| Score final                 | 2.0    |

### Notes du pays:

Plus de la moitié de population Centrafricaine, notamment les populations vivant dans les zones contrôlées par les groupes armés n'ont pas accès aux services bancaires. L'inexistence de services financiers s'explique par l'environnement politique instable et volatile et le risque de pillage des établissements financiers. Récemment, ECOBANK et CBCA ont pu ouvrir des agences en province (Berberati et Bouar) dans le cadre de l'expansion de leurs activités opérationnelles. ECOBANK poursuit le développement de l'activité de Mobile Money depuis 2016 et la mise en production du Mobile Banking Service par le biais d'un contrat de partenariat avec l'opérateur de téléphonie mobile Orange Centrafrique c'est pour l'instant la seule Bank qui offre ce service.

Le secteur de la microfinance à l'image de secteur bancaire, est très étriqué et peu diversifié et non structuré. Il est caractérisé par une situation de dualisme. D'une part, l'offre formelle, est essentiellement l'œuvre de réseaux de crédit mutuel et de caisse d'épargne et de crédit et d'autre part, l'offre des ONG.

Les systèmes de paiement et de compensation sont très peu développés. La crise a entraîné un bon spectaculaire des crédits en souffrance ce qui a pour conséquence d'accroître la réticence des banques à accorder des crédits. Les faiblesses des systèmes d'information du secteur privé et des processus juridiques limitent l'accès au crédit des PME. Le taux de bancarisation en RCA est l'un des plus bas de la sous-région CEMAC, du fait de la faiblesse et de l'inexistence des TIC sur une bonne partie du territoire, entre autres, le déploiement des systèmes de paiement par mobile money à l'image de ce qui se fait par ailleurs sur le continent reste assez peu développé en RCA.

Selon le Rapport 2020 de la BEAC, sur les services de paiement par monnaie électronique dans la CEMAC, l'on note dans la zone, une augmentation du nombre de comptes pour les transactions en monnaie électronique qui est passé de 24,7 millions en 2019 à 30,1 millions en 2020. Le nombre de transactions est passé dans la zone, de 797 millions en 2019 à 1102 millions de transactions en 2020. L'activité reste en Afrique centrale, dominée par le Cameroun qui réalise 73,13% des transactions de la Communauté, suivi du Gabon (16,69), et le Congo (9,25), soit 99,07% du nombre de transactions et 98,84 de la valeur des transactions en zone CEMAC en 2020. La RCA dans cette dynamique, enregistre un décollage de son taux d'utilisation de la monnaie électronique. Le pays a enregistré une hausse du nombre de comptes de paiement 48 549 en 2019 à 120 964 comptes ouverts en 2020 (soit 149,15% du taux de progression), une progression du nombre de transactions qui passe de 693 728 en 2019, à 4,5 millions de transactions en 2020, d'après le Rapport 2021 de la BEAC sur les Services de paiement par monnaie électronique en zone BEAC. La faible couverture du réseau internet du pays, son étendue en sont les principales causes structurelles. La construction de la fibre optique, et la concession de son exploitation par l'opérateur MTN, augure néanmoins, d'un approfondissement du taux de pénétration d'Internet et de son utilisation pour les services financiers dans les prochaines années.

## 06. Business Regulatory Environment

**Score du critère: 2.667**

## 6.a. Regulations affecting entry, exit, and competition

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 3.0    |
| Score révisé                | 3.0    |
| Score de deuxième brouillon | 3.0    |
| Score final                 | 3.0    |

### Notes du pays:

En RCA, l'exercice de l'activité est subordonné à: i) l'obtention d'une autorisation du ministère de tutelle et un agrément du ministère du commerce et de l'industrie (MCI); ii) la détention d'une carte professionnelle de commerçant. Les dispositions du décret n° 20333 s'appliquent à tous les secteurs de l'économie nationale, à toutes les opérations de production et/ou de commercialisation des produits et services ainsi qu'à toutes les activités de distribution réalisées sur le territoire national par des personnes physiques, morales, publiques, parapubliques ou privées. Le décret n° 20.335 définit les conditions d'exercice de la profession de commerçant en ce qui concerne les activités d'échange des biens et services. Les règles relatives au statut du commerçant et aux actes de commerce sont celles prévues par les dispositions de l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, en abrégé OHADA, relatif au Droit Commercial Général.

La RCA a été classée 180e dans le rapport DB 2020 de la Banque mondiale sur la facilité de création d'entreprise. Le nombre total de procédures pour enregistrer une entreprise est de 10 procédures et il faut 22 jours pour enregistrer l'entreprise. L'institution en charge de l'immatriculation des entreprises est le Guichet Unique de formalité des Entreprises (GUFÉ). Le rapport DB de la Banque mondiale a classé la RCA au 184ème rang pour la facilité d'obtention d'un permis. Il faut entre 219 jours et 17 procédures pour obtenir les permis. Les conditions pour obtenir un permis de construire ne sont pas facilement accessibles. Selon le Forum économique mondial (WEF), le WEF travaille avec la RCA et progresse dans la mise en œuvre des recommandations du Comité économique et financier national (CNEF). Ils ont (i) transmis le projet de statuts à la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC), car ils constitueront le cadre de fonctionnement du centre d'arbitrage et de médiation et de la cellule d'arbitrage du tribunal de commerce en charge des litiges bancaires et financiers ; et (ii) la CNEF, a adopté les statuts de la société chargée du recouvrement des créances bancaires en souffrance. La première assemblée générale constitutive sera convoquée au plus tard fin décembre 2023.

Malgré son riche potentiel, l'économie centrafricaine est sous-exploitée en raison d'un climat des affaires peu favorable à l'investissement privé. Selon le classement *Doing Business*<sup>1</sup> de 2020, la RCA a enregistré un score de 35,6 sur 100 pour la facilité de faire les affaires, contre 34,8 en 2019, et occupe le 50e rang sur 54 en Afrique, 184e sur 190 pays au niveau mondial. L'environnement des affaires est caractérisé par plusieurs défaillances dont : la faiblesse du système judiciaire et de la réglementation financière, le déficit infrastructurel, la pénurie de ressources humaines, un accès limité aux services financiers et aux marchés sous-régionaux. L'offre exportable de la RCA vers la sous-région est marginale. Toutefois, avec la construction prochaine du corridor Pointe-Noire-Brazzaville-Bangui, les échanges pourraient s'intensifier, et attirer davantage le secteur privé. La RCA n'est pas prise en compte dans le

Global Competitiveness Index 4.0 de la Banque Mondiale, pour absence de données.

#### 6.b. Regulations of ongoing business operations

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 2.0    |
| Score révisé                | 2.0    |
| Score de deuxième brouillon | 2.0    |
| Score final                 | 2.0    |

#### Notes du pays:

Le système financier du pays est fragilisé par la faible qualité de ses actifs en raison de l'ampleur des créances en souffrance de l'Etat et des fournisseurs de l'Etat. Le Guichet unique de formalité des entreprises (GUFÉ) manque de capacités et est fortement fragilisé par une mauvaise gouvernance interne. Des efforts sont en cours pour améliorer les capacités de gestion du GUFÉ. Les autorités ont créé le Centre de gestions agréées au sein de la chambre de commerce. Ce Centre prendra en compte les questions liées à la migration des Opérateurs du secteur informel vers le secteur formel. A cause des ressources financières limitées ce Centre n'est pas opérationnel à ce jour. Le cadre de concertation entre le secteur privé et l'Etat est également renforcé avec la création du Cadre mixte de concertation pour l'amélioration des affaires (CMCAA). Le CMCAA a pris des mesures pour améliorer le climat des affaires dont la promulgation en 2020 du Code des PME ainsi que la révision en cours du Code de travail. Le Code de travail prendra en compte la limitation des dommages et intérêts en cas de licenciements abusifs. Ce Code contient aussi des dispositions importantes pour une plus grande justice sociale. Une évaluation du Code minier a été menée par la Banque Africaine de Développement (BAD) et le processus de recrutement d'un expert technique, avec l'appui de la Banque mondiale est en cours pour mettre en œuvre les recommandations de la BAD aux fins d'améliorer l'environnement des affaires dans le secteur minier. En effet, le projet de Code minier sera conforme aux standards internationaux et fournira un cadre solide et transparent pour l'exploitation des ressources minérales en RCA. Ce Code constituera aussi une base pour rejoindre à court terme l'ITIE.

#### 6.c. Regulations of factor markets (labor and land)

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 3.0    |
| Score révisé                | 3.0    |
| Score de deuxième brouillon | 3.0    |
| Score final                 | 3.0    |

### Notes du pays:

Le dispositif réglementaire du marché des facteurs n'a pas connu une évolution significative en 2020, car on observe toujours une forte prédominance de l'emploi privé sur l'emploi public et parapublic, avec une forte dominance du secteur informel. Le code du travail en RCA actuellement en vigueur a été instauré par la Loi n°61.221 du 2 juin 1961. Ces règles sont manipulables à souhait selon l'interprétation et le sens que veulent bien donner les employeurs. En ce qui concerne les principaux types de contrats notamment le Contrat à Durée Indéterminée (CDI) il s'agit d'une convention entre deux ou plusieurs personnes qui prennent un engagement réciproque, sur une durée non précise. La période d'essai pouvant varier de trois (3) à six (6) mois. Le délai du préavis est de trois (3) mois pour les cadres et d'un (1) mois pour les non-cadres. Le Contrat à Durée Déterminée (CDD) est lui aussi une convention entre deux ou plusieurs personnes qui prennent un engagement réciproque, sur une durée précise. La durée maximale est de deux ans, la période d'essai est de six (6) mois renouvelable trois (3) fois. En cas de rupture, le contractuel à une période d'une (1) à deux (2) semaines de préavis. Le recrutement de travailleurs nationaux doit être déclaré auprès de l'Agence Centrafricaine de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (ACFPE), il est soumis à un examen du dossier avant accord (si le chômeur est déclaré inscrit). Le recrutement des expatriés est subordonné à une autorisation préalable du Ministre de Travail et de l'Emploi. Certes, le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en République Centrafricaine (RCPCA) a défini des orientations stratégiques en matière d'emploi et des questions foncières, mais par exemple la politique d'emploi des autorités est toujours menée par l'ACFPE. Les autres dispositifs réglementaires et juridiques demeurent après le retour à l'ordre constitutionnel marquant la fin de la transition notamment r: (i) Loi portant organisation du Cadre institutionnel, juridique et financier applicable aux entreprises et établissements publics du 13 janvier 2020 (ii) la Loi portant Statut général de la Fonction publique en août 2009, et (iii) la Loi portant Partenariat Public Privé (PPP) en 2020. S'agissant du secteur, la situation précaire du pays incite le secteur privé à ne pas observer correctement la législation du travail. Ainsi, les autorités sont à pied d'œuvre avec le concours de la Banque Mondiale pour actualiser le Code de travail et le soumettre à l'Assemblée Nationale à court terme. Ce nouveau Code de travail prendra en compte (i) la Loi sur la Parité ; et (ii) le plafonnement des indemnités en cas de contentieux entre salariés et entreprises, car certains jugements en la matière, en particulier les amendes très élevées en cas de licenciement, étaient arbitraires et constituaient un obstacle important à l'investissement privé.

Concernant le foncier, comme indiqué dans les CPIA 2016 et 2018, la législation avait fait l'objet d'amendement depuis la loi de finances 2018 avec un assouplissement des conditions d'exercice de la propriété privée. Quant à la législation fiscale régissant le foncier imposant la valeur locative ou sur le revenu imposable généré par les bâtiments et les terrains, les réformes entreprises depuis plusieurs années n'ont pas encore abouti. La situation sécuritaire actuelle de la RCA freine la mise en œuvre des réformes sur le foncier. Les autorités centrafricaines ont mis en place avec l'appui des PTF notamment l'Union européenne, la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement (AFD), un programme des Travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre (THIMO) qui a permis non seulement d'embaucher les chômeurs à l'intérieur du pays mais aussi de réduire par conséquent la pauvreté. Depuis 2017, les autorités ne cessent de recruter des jeunes dans l'Armée Nationale, la Police et la Gendarmerie pour faire face non seulement aux défis sécuritaires mais aussi à la réduction du taux de chômage dans le pays.

## (C) Policies for Social Inclusion/Equity

Score du cluster: 2.613

## 07. Gender Equality

Score du critère: 3

### 7.a. Promotion of equal access for men and women to human capital development opportunities

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 3.0    |
| Score révisé                | 3.0    |
| Score de deuxième brouillon | 3.0    |
| Score final                 | 3.0    |

#### Notes du pays:

La République Centrafricaine a ratifié plusieurs conventions, accords et protocoles internationaux relatifs aux droits de l'Homme et des peuples, en général, et ceux visant particulièrement les droits des femmes. La Constitution centrafricaine réaffirme l'engagement du pays en faveur de l'égalité entre hommes et égalité de protection. De nombreuses politiques sont adoptées à cet effet. Il s'agit, notamment de la (i) Politique Nationale pour la Promotion de l'Egalité et de l'Equité (PNPEE) et d'un plan d'action pour sa mise en œuvre, (ii) plan de mise en œuvre de la Résolution 1325 pour la période de 2014-2016, (iii) Une stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre et (iv) l'adhésion aux ODD, précisément ODD 5, ODD 4 et ODD 3. En effet, la population centrafricaine est estimée à 5.277.959 habitants en 2014 dont 51,8 % de femmes. Le profil de la pauvreté fait état d'une taille moyenne des ménages de 4,6 personnes, et de 21,8 % de ménages monoparentaux féminins (c'est-à-dire gérés par une femme seule) et 84,6 % des ménages dirigés par les femmes sont pauvres contre 74 % des ménages dont les chefs sont des hommes. Les conflits ont affecté beaucoup plus les femmes que les hommes. L'impact négatif des conflits se ressent aussi sur la situation économique des femmes. Dans l'agriculture, on a constaté la faiblesse du rendement, à cause de l'insuffisance de la force de travail (puisque les hommes et les jeunes ont quitté les villages), et du manque de semences et de vivres. Dans la Fonction publique, les arriérés de salaires affectent la subsistance des ménages et la scolarisation des enfants. L'insécurité qui perdure jusqu'à nos jours dans les zones où subsistent des foyers de tension, empêche les femmes rurales de vaquer à leurs activités productives quotidiennes. La plupart des femmes ont été amenées, par la force des choses, à prendre en main la vie, voire la survie de leur famille. En cela, elles ont suppléé à l'absence des hommes et n'ont pu compter que sur elles-mêmes pour la prise en charge des familles. Selon l'Indice de Développement Humain en 2020, la RCA obtient une note de 0.381 et classée 188ème sur 189 pays, faisant du pays l'un des pays pauvres du monde. Le profil inégalitaire est né d'un contexte social et culturel généralement défavorable pour les femmes. La situation de pauvreté et de post conflit qui influent sur les relations H/F. Toutefois, les autorités ont créé l'Observatoire National Parité en RCA qui est un organe dont la mission principale est de rendre possible et équitable la représentativité des femmes dans la société centrafricaine.

Par ailleurs, il faut noter l'effort des autorités à travers un décret en 2019 instituant la gratuité des soins pour tous les enfants de moins de cinq (5) ans, des femmes enceintes et des femmes victimes de violences basées sur le genre (VBG). Ces activités trouvent leur fondement dans divers textes de loi : (i)

la création par le Décret n°15/007 du 8 janvier 2015, de l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des Violences Sexuelles Faites aux Femmes et aux enfants (UMIRR) ; (ii) La loi n°15-003 du 03 juin 2015 portant création, fonctionnement et organisation de la Cour pénale Spéciale ; et (iii) La Loi n°16.004 du 24 novembre 2016 instituant la parité entre les hommes et les femmes. Cette Loi sur la Parité impose un quota d'au moins 35% de représentation pour les femmes à des postes nominatifs et électifs tant au niveau du secteur public que du secteur privé.

La RCA a adhéré à la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations unies sur le rôle des femmes dans la construction de la paix, en mettant l'accent sur la protection des femmes et des filles en temps de conflits. D'autres résolutions du Conseil de Sécurité des Nations unies sont prises en compte par le Bureau intégré des Nations unies en Centrafrique (BINUCA), pour soutenir le processus de consolidation de la paix, et la protection des femmes : la résolution 1820 sur la protection des civils contre les violences lors des conflits, la résolution 1888 sur la protection des femmes contre les violences comme armes de guerre, et la résolution 1889 sur la participation des femmes dans le processus de décision et de consolidation de la paix. La réalité du pays où plus de 68% des femmes sont analphabètes rend improbable l'applicabilité stricte de cette loi sans porter préjudices au principe de mérite.

#### 7.b. Promotion of equal access for men and women to productive and economic resources

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 3.0    |
| Score révisé                | 3.0    |
| Score de deuxième brouillon | 3.0    |
| Score final                 | 3.0    |

#### Notes du pays:

Les conventions internationales et lois adoptées par la RCA consacrent dans les principes l'égalité de traitement entre l'homme et la femme y compris concernant l'accès aux ressources économiques, financières et productives notamment l'accès au foncier. De nombreuses initiatives à travers les projets et programmes de développement socio-économique sont soutenus par les PTF. Plus précisément, les partenaires techniques et financiers de la place comme le PNUD et OCHA. Ces PTF organisent des activités de sensibilisation pour promouvoir un accès équitable Hommes/Femmes aux ressources productives et économiques dans le cadre du développement inclusif comme le consacre le programme national de développement durable (RCPCA 2017-2021). Cependant, certaines pesanteurs culturelles, notamment la dichotomie entre le droit formel et le droit coutumier qui persiste et la violence dans les zones de production agricoles, constituent un véritable frein à la promotion des égalités entre les hommes et les femmes aux ressources productives et économiques. Les autorités gouvernementales devraient ne ménager aucun effort visant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et ce malgré les obstacles du fait de la situation sécuritaire et économiques actuellement en vigueur en RCA. Par ailleurs, l'analyse des performances en matière de développement humain fait ressortir des différences remarquables entre les sexes. Le taux d'analphabétisme des femmes est très élevé (68 % de femmes contre 46,2 % d'hommes). Le taux de scolarisation au niveau de l'école primaire est de 36,9% chez les

filles contre 44,3% chez les garçons. Au niveau de l'enseignement secondaire, le taux est 26,5% chez les garçons et de 15% pour les filles. Il convient de noter également que les femmes sont plus frappées par la pauvreté que les hommes et que leur contribution à la richesse nationale paraît faible ou sous-estimée. Au niveau de l'emploi et des activités économiques, les femmes interviennent principalement dans les emplois à faible sécurité, à des postes subalternes et dans le secteur informel. Dans l'agriculture, l'élevage, la pêche et la sécurité alimentaire, les femmes réalisent la majeure partie des activités, mais à cause du manque d'outils modernes, du faible accès des femmes aux intrants et au crédit, le rendement est faible et les revenus insuffisants pour réduire l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Il est à relever concernant les paramètres environnementaux que seulement 2,9% de la superficie de la RCA constitue les terres arables et 8,2% des terres sont jugées agricoles. L'accès des femmes au foncier afin de développer les activités agricoles génératrices de revenus est limité, du fait de la faiblesse de leurs moyens financiers et des pratiques coutumières inégalitaires entre hommes et femmes ce qui accroît encore les inégalités hommes/Femmes. En matière de santé maternelle, la situation est caractérisée par un taux de mortalité maternelle de 1102 pour 100 000 naissances vivantes, et un faible taux d'utilisation des méthodes modernes de planification familiale (9%). Selon les estimations de la Banque Mondiale (2022), le taux de participation active des femmes en Centrafrique est de 68% (population féminine de 15 à 64 ans) , sensiblement le même qu'en 2020.

### 7.c. Men and women equal status and protection under the law

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 3.0    |
| Score révisé                | 3.0    |
| Score de deuxième brouillon | 3.0    |
| Score final                 | 3.0    |

#### Notes du pays:

La constitution centrafricaine révisée du 30 août 2023, consacre l'égalité de traitement Hommes/Femmes, notamment sur les dispositifs juridiques relatifs à la non-discrimination entre les sexes, l'égalité des droits et des devoirs, l'égalité des chances, le code de la famille, la protection des femmes contre les hommes ( articles 12 à 14). La Centrafrique a ratifié la plupart des accords internationaux et élaborer des textes de lois pour garantir la promotion de la femme. Il s'agit notamment, au niveau international et régional (i) Convention pour l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard de la femme (CEDEF) en 1991, (ii) la convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989, (iii) Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et son protocole additionnel, (iv) Protocole sur la prévention et la répression de la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants de la CIRGL et (v) les deux pactes internationaux de 1996, l'un relatif aux droits civils et politiques, l'autre relatif aux droits économiques et sociaux; le protocole à la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes. Au niveau législatif il y a : (i) la loi n° 97.013 du 11 novembre 1997 portant code de la famille, (ii) l'Ordonnance 66/26 relative à la promotion de la jeune fille du 31 mars 1966, (iii) l'Ordonnance 66/16 du 22 février 1966 portant abolition de l'excision, (iv) La loi 06.005 du 20 juin 2006 relative à la Santé de la Reproduction, (v) Loi n°. 10.001 du 6 janvier 2010 portant Code Pénal, (vi) la loi spéciale n°06/32 du 27 décembre 2006 portant protection de la femme contre la violence en RCA. Outre

les facteurs qui exercent une forte influence sur les relations entre hommes et femmes en RCA, il conviendrait de relever que les conflits armés des deux dernières décennies ont affecté différemment les hommes et les femmes et beaucoup plus les femmes que les hommes. De nombreux actes de violence basés sur le genre, notamment sexuelles ont été perpétrés avec au bout du compte des conséquences désastreuses comme les traumatismes, l'infection par le VIH, la stigmatisation des victimes et des enfants nés des viols ; la répudiation du foyer conjugal. Par ailleurs, les statuts, les fonctions sociales inégalitaires, les disparités dans les conditions de vie et les discriminations dans les situations et positions sociales font des femmes une catégorie distincte et empêchent que l'homme et la femme aient des conditions et opportunités égales pour réaliser leur droit et leur potentiel. Les défis en termes de mobilisation de ressources et l'instabilité politique et institutionnelle ne permettent pas le pays de mener des actions et mesures visant à promouvoir l'égalité des statuts entre Hommes et égalité de protection. Le Code pénal protège la femme au même titre que l'homme contre les atteintes à leur intégrité physique et morale. Il condamne l'abandon du foyer conjugal par le conjoint et l'entretien de concubine au domicile conjugal ainsi que la polygamie sans dissolution préalable du mariage à option monogamique. La mise en œuvre de la Loi sur la parité homme-femme a permis de mettre en place les dispositifs législatifs et réglementaires en vue de favoriser une meilleure représentativité des femmes dans les instances de prises de décisions et une réduction des inégalités de genre.

## 08. Equity of Public Resource Use

**Score du critère: 2.833**

### 8.a. Poverty Measurement

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 2.5    |
| Score révisé                | 2.5    |
| Score de deuxième brouillon | 2.5    |
| Score final                 | 2.5    |

#### Notes du pays:

Conformément au rapport du PNUD sur le Développement Humain en 2019, la RCA présente un Indice de Développement Humain (IDH) faible (0.381) et classée 188ème sur 189 pays. Elle fait partie des pays les plus pauvres et inégalitaires du continent. Selon les données récentes de la Banque Mondiale, environ 71% des habitants en Centrafrique vivent dans une extrême pauvreté avec moins de 1,90 USD par jour. Suite à la crise de décembre 2012, le bilan de la mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) est largement mitigé en Centrafrique. En dépit des efforts déployés par le Gouvernement en matière d'élaboration et de mise en œuvre de certaines politiques sectorielles et de deux Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 1&2) axés sur les OMD, aucun des huit (8) objectifs n'a été atteint à la fin de l'année 2015. Les objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 qui ont succédé aux OMD, fournissent un plan d'action mondial en vue de favoriser la

dignité, la paix et la prospérité des populations et de la planète. Depuis le début de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, la RCA a concrétisé cette vision partagée par le biais du Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA 2017-2021) et des stratégies sectorielles de développement. Depuis 2017, le RCPCA est le cadre de référence visant à promouvoir le relèvement et la consolidation de la paix afin d'accroître le bien-être et la prospérité des populations centrafricaines. Le Rapport sur les objectifs de développement durable 2019 souligne les efforts déployés par le Gouvernement pour intégrer les cibles des ODD dans le RCPCA afin d'infléchir la tendance des indicateurs dans de nombreux domaines de l'agenda 2030. En dépit des crises récurrentes, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a baissé de 15% depuis 1988 en raison des efforts du Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement. Le chômage chez les jeunes est galopant (44%) et le taux de productivité du travail est en baisse constante en lien avec la destruction du tissu économique et du système éducatif avec une formation professionnelle inadéquate. La proportion de personnes ayant accès à l'électricité est non seulement l'une des plus faibles au monde (3,7% en 2018) mais en constante baisse depuis 1988. Par ailleurs, en raison de l'occupation du plus de la moitié du territoire par les groupes armés, la RCA ne parvient pas à mettre en place des politiques et des initiatives en faveur d'une consommation et d'une production durables en vue de réduire la pauvreté. L'incidence de pauvreté a augmenté de plus de 22% depuis 2003. Les inégalités croissantes, les conflits et les changements climatiques aggravent les difficultés dans le pays. Le nombre de personnes exposées à l'insécurité alimentaire a augmenté de 50% passant de 1,2 millions en 2015 à 1,8 millions en 2018. Cette hausse est principalement attribuable aux conflits, à la déforestation et aux catastrophes naturelles liées aux changements climatiques. La pauvreté non monétaire reste importante avec une incidence moyenne de 75% (37% en milieu urbain et 94% en milieu rural) et constitue une forme de pauvreté plus prépondérante que les autres. L'incidence de la pauvreté apparaît tributaire à la fois du milieu de résidence, de région et aussi de certaines caractéristiques spécifiques du ménage, par exemple l'âge, le sexe, le niveau d'instruction, le secteur d'activité du Chef de ménage et la possession ou non de terre agricole par le ménage.

D'après la récente Enquête Harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM), la pauvreté est plus répandue dans les zones rurales et autres zones que Bangui, les zones rurales constituant le réservoir où l'on dénombre le plus de pauvres (64% de la population). Le nombre de pauvres est ainsi deux fois plus élevé en milieu rural qu'urbain. De même, Les ménages qui tirent leurs revenus principalement du secteur agricole, ont une plus grande probabilité d'être pauvres, et l'incidence de la pauvreté est estimée à 77,3% pour les personnes vivant dans les ménages où le chef de famille travaille dans l'agriculture. Le Rapport 2022 de l'EHCVM conclut que les pauvres en RCA sont concentrés dans trois groupes d'emplois: l'agriculture, le secteur informel et le chômage.

Les enquêtes nationales dans la collecte de données sur l'état de la nation et les priorités des autorités locales et des citoyens en matière de développement sont conduites par l'Institut Centrafricain des Statistiques et des Etudes Economiques et Sociales (ICASEES). Les autorités centrafricaines doivent améliorer le classement et le score de l'Indice de Développement Humain du PNUD.

Cf. ICASEES, Rapport de l'Enquête Harmonisée sur les conditions de vie des ménages, Volume 1, 2022,

<https://ICASEES.org>

## **8.b. Public Expenditures: Priorities and strategies**

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 3.5    |
| Score révisé                | 3.5    |
| Score de deuxième brouillon | 3.5    |
| Score final                 | 3.5    |

### Notes du pays:

Depuis 2016, la RCA s'est lancée dans un grand chantier de rétablissement des fondamentaux de ses finances publiques, fortement impactés par la crise de 2013. Elle s'est dotée en 2016 d'un plan d'urgence intérimaire qui a été remplacé en 2017 par un plan d'actions à moyen terme pour les réformes, avec l'appui du département des finances publiques du Fonds Monétaire International (FMI). Ce plan bénéficie de l'accompagnement significatif des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Le cadre de développement et les objectifs socio-économiques à moyen terme du pays sont contenus dans le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA). Le RCPCA s'articule autour de trois piliers prioritaires et 11 objectifs stratégiques. Le Premier pilier a pour but de soutenir la paix, la sécurité et la conciliation, en tant que vecteurs fondamentales du relèvement et de normalisation. Le deuxième pilier a pour but de renouveler le contrat social entre l'Etat et la population, en établissant la présence de l'Etat et son aptitude à fournir les services sociaux de base comme l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement. Le troisième pilier a pour but de promouvoir le relèvement du secteur économique et productif de sorte à fournir rapidement aux populations des activités génératrices de revenus et des possibilités d'emploi dans les grands secteurs productifs, ainsi que des investissements publics qui stimuleront plus largement le climat des affaires et des investissements privés.

Un consensus clair s'est dégagé au sujet de 5 priorités principales pour le relèvement et la consolidation de la paix : (i) améliorer la sécurité en réformant les FACA (l'armée) sur l'ensemble du territoire ; (ii) réintégrer les ex-combattants ; (iii) améliorer l'accès aux services de base (santé, éducation, eau) ; (iv) améliorer les routes ; et (v) renforcer l'agriculture.

L'une des priorités du Gouvernement est la rationalisation des dépenses publiques. Des mesures ont été prises pour contrôler le recrutement des fonctionnaires en vue de gérer plus efficacement la masse salariale. Selon la deuxième édition (Août 2020) de Cahiers Economiques de la RCA « Renforcer la mobilisation des recettes intérieures pour soutenir la croissance dans un Etat fragile » de la Banque Mondiale, la part de la masse salariale par rapport au PIB démunie progressivement passant de 6,5% en 2014 à 5% en 2018.

Une stratégie nationale est mise en place pour aider les pauvres et les groupes vulnérables et réduire les inégalités d'accès aux services et aux ressources productives dans le cadre du DSRP qui sert de guide aux orientations stratégiques en termes des dépenses pro-pauvres. En termes d'action, il s'agit notamment des programmes d'urgence pour la sécurité alimentaire des ménages vulnérables affectés par la crise de 2013, les programmes en eau potable et assainissement dans certaines villes du pays. Le niveau de la pauvreté demeure un défi important pour la RCA malgré une forte mobilisation nationale pour réduire la pauvreté dans le pays et surtout dans les zones rurales. En effet, selon le rapport du PNUD sur le Développement Humain en 2019, la RCA présente un Indice de Développement Humain (IDH) faible

(0.381) et classée 188ème sur 189 pays. D'après la deuxième édition de Cahiers Economiques de la Banque Mondiale en août 2020, l'extrême pauvreté devrait diminuer de deux points de pourcentage d'ici 2021. La mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation de 2019, est une étape critique pour la reprise économique et la réduction de la pauvreté. Avec une croissance économique moyenne qui s'établit environ 5% à moyen terme, la fourniture progressive des services de base, l'expansion de la protection sociale, l'extrême pauvreté devrait diminuer de 2% à moyen terme. Le dynamisme de la consommation et des investissements privés devrait faire diminuer la pauvreté par la croissance économique et la création d'emplois.

Dans le cadre de lutte contre la pauvreté et la pandémie de COVID-19, une ligne budgétaire « transferts aux couches vulnérables » a été inscrite dans la Loi de Finances rectificative de 2020. Par ailleurs, les dépenses prioritaires (santé, éducation, affaires sociales, transport, etc) ont été revues à la hausse avec le concours des aides extérieures. Toutefois, l'insuffisance du financement dans les secteurs sociaux limite la capacité de l'Etat à fournir des services de base, dont beaucoup dépendent du financement extérieur. Il convient de noter que des efforts du Gouvernement en matière des dépenses prioritaires sont transcrits à moyen terme dans le cadre du budget de programme en vue de réduire la pauvreté dans le pays.

Le Document de Stratégie nationale, le RCPCA tirant déjà vers sa fin en décembre 2023, le pays a engagé l'élaboration d'un document intérimaire servant de cadre de programmation, le le Plan Intérimaire de Développement (le PID), 2024-2026. Ce Plan a entre autres objectifs : (i) la sécurité, l'Etat de droit et la gouvernance ; (ii) le Capital humain et le développement social ; (iii) la croissance économique et la compétitivité ; et (iv) les infrastructures résilientes et le développement économique. L'alignement des autres programmes et projets des partenaires techniques et financiers, viendront s'aligner à ce cadre stratégique national, notamment pour ce qui concerne le volet social. Concomitamment, le pays prépare la Vision RCA 2050, dont la démarche a commencé par une étude sur les aspirations nationales, notamment sociales. La réduction de la pauvreté à la base, sont donc une priorité des autorités gouvernementales, traduites dans les Plans stratégiques.

### 8.c. Regressive Tax

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 2.5    |
| Score révisé                | 2.5    |
| Score de deuxième brouillon | 2.5    |
| Score final                 | 2.5    |

#### Notes du pays:

Les recettes intérieures ont augmenté progressivement en lien avec (i) le renforcement de la paix, la sécurité et la justice ; (ii) la relance de l'économie ; (iii) la politique et bonne gouvernance ; et (iv) cohésion sociale et action humanitaire. Au premier semestre 2020, la mobilisation des ressources intérieures a été marquée par la crise de COVID-19 qui a des effets négatifs sur la réalisation des objectifs assignés en

termes de mobilisation des ressources. Les ressources mobilisées ont atteint 123,5 milliards de FCFA, soit un taux de mobilisation de 43,64% en baisse de 27,25% en 2019. Selon la Banque Africaine de Développement, les recettes totales et dons représentent 17,7% du PIB en 2020 contre 18,6% du PIB en 2019. Ces recettes publiques demeurent inférieures à leur niveau d'avant la crise. Les recettes publiques ont chuté de 50% au cours de la crise de 2013 à cause de l'effondrement des organes de l'Etat. La pression fiscale reste encore faible à 8-9% tandis que la moyenne de la sous-région est à 12%. En conséquence, la RCA a le plus faible niveau de recouvrement des recettes intérieures parmi les pays de la zone CEMAC. Il convient de noter que les recettes publiques en moyennes en Centrafrique représentent environ 16,6% du PIB. Les taxes sur les biens et services nationaux représentent 46% du revenu national, mais la taxe sur valeur ajoutée (TVA) joue un rôle budgétaire de plus en plus important.

Les études d'impact récentes du système fiscal font défaut, mais la structure du système de revenu suggère que l'incidence globale des recettes fiscales est plutôt régressive, au moins par ce que les principales sources de recettes fiscales étant des taxes sur les biens et services. Les recettes et taxes sur les bénéfices et la propriété sont relativement faibles. La TVA est perçue sur les activités économiques impliquant la production, le commerce ou la prestation de services par des personnes morales (entreprises et sociétés) et par les particuliers dont le chiffre d'affaires dépasse 30 millions de FCFA, y compris les professions agricoles, des activités civiles et les opérations portant sur l'utilisation des actifs. Au cours de la période 2014-2018, la part des dons en pourcentage du PIB a progressivement diminué. Cette tendance à la baisse a été atténuée par une augmentation progressive des recettes fiscales qui ont atteint 8,4% du PIB en 2018. A court terme, les recettes fiscales devraient maintenir leur tendance à la hausse environ 8,7% du PIB en moyenne avec la mise en œuvre des réformes fiscales et des efforts actuellement déployés par les autorités centrafricaines. La rationalisation de la structure des prix du pétrole a joué un rôle dans la mobilisation de recettes fiscales supplémentaires depuis 2018. A l'inverse, les recettes fiscales issues du commerce international exprimées en pourcentage du PIB ont légèrement baissé en 2018, en raison d'une baisse des exportations des produits du bois. Selon la deuxième édition de Cahiers Economiques de la RCA « Renforcer la mobilisation des recettes intérieures pour soutenir la croissance dans un Etat fragile » de la Banque Mondiale en août 2019, les recettes fiscales continuent de dominer sur l'ensemble de recettes publiques, avec une part estimée à 91%. Les recettes fiscales sont la principale source de revenu national de la Centrafrique et représentent en moyenne 88% des recettes publiques depuis 2010.

Une procédure de remboursement a été développée mais n'est pas entièrement efficace et notamment dans le secteur forestier où l'Etat enregistre plusieurs arriérés. Bien qu'annoncé, le ministre des finances n'a pas encore rendu obligatoire l'utilisation des machines enregistreuses (Cash-machines) pour permettre la collecte de la TVA. Les réflexions pour le paiement des impôts par téléphone mobile (télédéclaration et télépaiement) sont envisagées depuis 2019. Cette réforme permettra de lutter contre la fraude fiscale aux fins d'augmenter l'assiette fiscale. Dans le cadre de programme économique et financier du Gouvernement conclu avec le FMI en décembre 2019, d'autres mesures et actions sont prises pour réduire voire éliminer les exonérations dont bénéficient souvent illégalement les organisations et ONGs. L'ensemble de ces mesures vont contribuer à promouvoir l'équité donc la progressivité de l'impôt en RCA. Il s'agit entre autres de la révision des prix des produits pétroliers à la pompe, la lutte contre la fraude par le biais du renforcement des services douaniers à travers l'informatisation des postes douaniers frontaliers. Cette situation n'a pas changé en 2023. Il ya plutôt une tendance à l'élargissement de l'assiette fiscale, et donc à l'intégration dans la base fiscale, des activités non génératrices de revenus, tels que les actes des services administratifs.

## 09. Building Human Resources

## 9.a. Health and nutrition services

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 2.0    |
| Score révisé                | 2.0    |
| Score de deuxième brouillon | 2.0    |
| Score final                 | 2.0    |

**Notes du pays:**

L'instabilité politique et institutionnelle en Centrafrique a affaibli son système de santé et de nutrition déjà fragile. Un diagnostic du système sanitaire indique les nombreuses défis auxquels le pays doit répondre. Il s'agit notamment de : (i) l'insuffisance du leadership du ministère dans la coordination et la concertation sectorielle, (ii) l'insuffisance des ressources humaines et un système d'information très limité, (iii) la faiblesse de la décentralisation des services de districts sanitaires, (iv) la situation sécuritaire volatile, (v) une politique de financement du secteur fortement dépendante des financements extérieurs, (vi) la dégradation avancée des infrastructures sanitaires en général et, (vii) l'insécurité alimentaire. L'enquête HeRAMS a permis de cerner les contours de l'offre de service de santé par région sanitaire, ainsi que les principales raisons de la couverture peu optimales. Depuis 2017, la résurgence des violences sur les populations civiles a entraîné la suspension des activités des agents de santé et des acteurs humanitaires directement ciblés à de nombreuses reprises, principalement à l'intérieur du pays. Dans un tel contexte, le relèvement du secteur de la santé présente un défi d'importance vitale pour la population. Malgré cet environnement très difficile et complexe, des progrès importants ont été enregistrés dans le secteur de la santé depuis 2018. En effet, les autorités ont validé techniquement la politique nationale de santé carcérale en février 2018 et ont réagi rapidement en préparant en collaboration avec l'OMS,

En 2018, 85% des formations sanitaires sont fonctionnelles contre 68% en 2015. L'opérationnalisation de 35 districts sanitaires a permis de rapprocher les services de santé de la population, et de renforcer la communication et la collaboration entre les différents niveaux du système. Les services de garde dans les hôpitaux ont été restaurés et renforcés avec l'implication de tous les médecins, y compris ceux qui exercent des fonctions administratives, ce qui a permis d'améliorer la prise en charge immédiate des patients en situation d'urgence, ainsi que le suivi des patients hospitalisés. En revanche, les formations sanitaires périphériques sont sous-équipées en dépit d'importants apports de l'extérieur (logistique, matériel de froid et matériel biomédical) qui sont parfois mal gérés, mal entretenus voire inadaptés. Ce qui entraîne une faiblesse des plateaux techniques, essentiellement au niveau des formations sanitaires de référence, et par conséquent, des prestations de faible qualité. Toutefois, le système de gratuité ciblé de soins de santé au profit des personnes les plus vulnérables mis en place en 2014 et prolongé jusqu'en juillet 2016 a été évalué dans l'optique d'une reconduction et de son. Ainsi, depuis 2019, le Gouvernement a pris un décret portant sur la gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes, et les femmes victimes de violences basées sur le genre. Le renforcement de la gouvernance du système de la santé a été marqué par (i) la mise en place d'une culture de la gestion basée sur les résultats et le renforcement des partenariats,

S'agissant de la nutrition, la politique nationale de sécurité alimentaire et de nutrition élaborée en 2017 a été techniquement validée en 2018, de même que la législation nationale sur la commercialisation des substituts du lait maternel. Une enquête nutritionnelle a été réalisée en 2018 dont les résultats permettront de mieux orienter la mise en œuvre du plan d'action de la politique nationale de sécurité alimentaire. Plus de 30% de la population vit dans l'insécurité alimentaire et n'a pas accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement. Les problèmes de la nutrition en Centrafrique sont plus dramatiques et accentués par la dernière crise politico-militaire de 2013. On estime que plus du tiers de la population sont en situation d'insécurité alimentaire. C'est ainsi que le Gouvernement a mis l'accent dans le Plan de transition du secteur santé en République centrafricaine 2015-2017 sur l'amélioration du statut nutritionnel des enfants. Ainsi, il est prévu de : (i) organiser une évaluation approfondie de la situation nutritionnelle pour orienter les actions de réponse, (ii) assurer l'approvisionnement et la gestion des intrants et équipements nutritionnels, (iii) redynamiser les Unités Nutritionnelles Ambulatoires de prise en charge des cas de malnutrition, (iv) Former les agents de santé et les Agents de Santé Communautaire sur le dépistage et la prise en charge des cas de malnutrition aiguë modérée selon le protocole national ; ainsi que le dépistage de la malnutrition aiguë sévère pour améliorer la référence au niveau des Unités Nutritionnelles Thérapeutiques, (v) Intégrer la promotion des activités de nutrition du jeune enfant et du nourrisson dans le paquet d'intervention de la nutrition. Le RCPCA demeure un cadre de référence actuel pour les services de santé et nutrition en faveur de la population.

La mise en service des Structures sanitaires tel que le Centre national d'Hémodialyse, et la réhabilitation des Structures sanitaires à l'intérieur du pays, prévue dans le Programme d'amélioration des Communautés à la Base, phase 2, signé au courant du mois d'août 2023. Ces structures restent néanmoins insuffisantes, de même que la qualité du personnel et du plateau technique qui ne permettent pas une prise en charge adéquate.

#### 9.b. Education, ECD, training and literacy programs

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 2.5    |
| Score révisé                | 2.5    |
| Score de deuxième brouillon | 2.5    |
| Score final                 | 2.5    |

#### Notes du pays:

Il convient de rappeler que les difficultés du système éducatif centrafricain remontent dans le passé avec le programme d'ajustement structurel (PAS) puis accentué par les crises récentes. En effet, les PAS ont contribué à une déperdition de 27% d'enseignants accentué par le départ à la retraite de 46% d'entre eux non remplacés numériquement. Les crises de 1996, 2003 et 2013 n'ont aggravé la situation dans un contexte économique de plus en plus difficile ne permettant à l'État de satisfaire l'engagement consistant à accorder 20 % du budget annuel à l'éducation. Le Rapport d'État du Système Educatif National (REISEN) de 2008 montre que « des taux de scolarisation sont stagnants depuis 15 ans (49% de Taux Net de Scolarisation ; 31% des enfants achèvent l'école primaire). Ainsi, malgré un encouragement

dynamique post-conflit, l'objectif de scolarisation primaire universelle reste très éloigné à cause des problèmes d'accès à l'école et d'abandons massifs en cours de cycle. Une simulation effectuée en 2008 démontrait qu'il fallait environ 1200 nouveaux enseignants en classe chaque année pour atteindre la scolarisation primaire universelle en 2015. En 2020, l'UNICEF a coordonné un programme financé le Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME) dans le cadre du financement accéléré de la riposte contre le COVID-19 visant à soutenir le secteur de l'éducation en Centrafrique. Au plan institutionnel, le Gouvernement s'est doté en 2008 d'un diagnostic complet de son système éducatif (REISEN) et d'une élaboration d'une stratégie sectorielle ambitieuse pour l'atteinte de la scolarisation universelle en 2020. L'avènement de la crise politique de 2013 a obligé le gouvernement d'adopter des orientations exceptionnelles pour faire face aux défis de l'après-crise et conduire de manière coordonnée la relance du fonctionnement du système éducatif. C'est ainsi que le Ministère de l'Éducation et ses partenaires ont adopté un plan de transition couvrant la période 2015-2017, en remplacement de la phase 2 de la Stratégie Nationale du Secteur de l'Éducation (SNSE 2008-2020), dont l'objectif principal vise à organiser le retour progressif vers un déroulement normal des activités éducatives et un fonctionnement régulier du secteur, permettant de reprendre le chemin du développement. Avec le concours des partenaires, plusieurs actions sont menées pour la reprise effective des cours. Ces actions portent sur la réhabilitation des infrastructures scolaires, l'équipement en table-banc, la formation des enseignants. Malgré tout, un état des lieux fait en novembre 2015 par le Cluster Education montrait que 74% des établissements scolaires étaient ouverts au fondamental 1, et que 78% des élèves avaient repris les classes et 65% des enseignants étaient en poste.

Cette situation n'a pas beaucoup évolué entre 2021 et 2023.

### 9.c. Prevention and treatment of HIV/AIDS, tuberculosis, and malaria

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 2.5    |
| Score révisé                | 2.5    |
| Score de deuxième brouillon | 2.5    |
| Score final                 | 2.5    |

#### Notes du pays:

Avec le concours de l'OMS, les autorités ont mis en place un Plan stratégique national de lutte contre la tuberculose en République centrafricaine pour la période 2016-2018 en juin 2016 découlant de celui 2014-2018. Deux Guides de prise en charge de la tuberculose ont été élaborés en 2016 dont celui de l'adulte et de l'enfant. En République Centrafricaine, la tuberculose reste un problème majeur de santé publique avec une prévalence et une incidence de la maladie dépassant la moyenne dans les autres pays de la sous-région d'Afrique. Les principaux défis à relever sont : (i) Les insuffisances en matière de gouvernance, (ii) la prévalence élevée des maladies transmissibles qui évoluent généralement sur le mode endémo-épidémique, (iii) le dysfonctionnement du système de santé durement éprouvé par la crise humanitaire et le manque de ressources adéquates, et (iv) le financement du secteur de la santé qui reste fortement tributaire de l'aide extérieure, souvent mal coordonnée, ce qui limite son efficacité et son efficience. Le taux de mortalité liée à la tuberculose est en baisse avec 53 décès pour 100 000 habitants

en 2011 contre 121 pour 100 000 habitants en 1990. Le traitement donne des taux de succès thérapeutiques variant de 53 à 71%, même si ces taux n'atteignent pas encore la cible fixée à 85%. S'agissant du paludisme, de par le poids de sa population estimée à 4,6 millions d'habitants la Centrafrique ne figure pas parmi les tous premiers pays du classement dans le rapport mondial sur le paludisme de l'OMS de 2019. Mais le paludisme reste la première cause de mortalité en Centrafrique, frappant particulièrement les femmes et les enfants. Les deux tiers des consultations pédiatriques des enfants de moins de 5 ans sont liés au paludisme. On compte 1,3 millions de cas confirmés de paludisme en 2017, dont plus de 660 000 enfants de moins de 5 ans. 3689 personnes sont mortes du paludisme dont 670 enfants de moins de 5 ans. Face à cette ampleur, le Gouvernement a élaboré en septembre 2016 une Politique nationale de lutte contre le paludisme qui fait suite au Plan stratégique national 2012-2016 avec comme vision « Centrafrique, pays où le paludisme est éliminé à l'horizon 2030 pour un développement économique durable et le bien-être de la population ». En 2020, le paludisme a continué à constituer un problème de santé publique en Centrafrique. Bien qu'une baisse de prévalence de la mortalité ait été observée, l'incidence de la maladie évolue en dent de scie en raison du manque de financement et d'un faible engagement des acteurs locaux, ce qui a freiné l'atteinte des OMD en 2019. Par ailleurs, le Gouvernement a mis en place plusieurs stratégies, dont une campagne de plaidoyer et une approche préventive et curative. La campagne de plaidoyer a permis d'inscrire la lutte contre le paludisme parmi les mesures d'action prioritaires, même si la table ronde pour la mobilisation de ressources n'a pas pu être organisée en raison de la crise. Quant à l'approche préventive, elle a consisté en l'organisation des campagnes de distribution de 3 026 462 moustiquaires entre 2012 et 2014. La lutte contre le paludisme en Centrafrique se heurte à l'occupation de plus de la moitié du territoire par les groupes armés qui ont forcé le personnel soignant des zones sous leur contrôle à se rétracter vers la capitale Bangui.

## 10. Social Protection and Labor

### Score du critère: 2.4

#### 10.a. Social safety net programs

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 2.0    |
| Score révisé                | 2.0    |
| Score de deuxième brouillon | 2.0    |
| Score final                 | 2.0    |

#### Notes du pays:

Selon le rapport du PNUD sur le Développement Humain en 2019, la RCA présente un Indice de Développement Humain (IDH) faible (0.381) et classée 188ème sur 189 pays. La RCA fait partie des pays les plus pauvres et inégalitaires du continent. Le développement des programmes relatifs aux filets de sécurité sociale est l'une des priorités des autorités centrafricaines depuis le retour à l'ordre constitutionnel en 2016. Pour améliorer les conditions de vie de la population et protéger les couches

vulnérables, les autorités ont formalisé un cadre dédié aux filets sociaux, placé sous l'autorité du Premier Ministre avec comme secrétariat technique le Ministère des Actions Humanitaires et de la Réconciliation Nationale (MAHRN). La promotion du capital humain et la mise en place progressive des filets sociaux ont été rendues possible grâce au programme de réformes avec la Banque Mondiale. Le document projet sur la politique de protection sociale a fait l'objet de validation par le Gouvernement en liaison les efforts déployés pour assainir le fichier de la solde de la fonction publique. Il est vrai que cela ne concerne qu'une proportion limitée de la population centrafricaine, à savoir les fonctionnaires de l'Etat et agents assimilés ainsi que les employés du secteur privé, mais cela constitue un progrès eu égard aux programmes passés. Les structures spécialisées du système des Nations Unies essaient d'appuyer les autorités à faire face à ses engagements en matière de filets de sécurité sociale, mais les moyens limités et le manque de personnel qualifié freinent l'atteinte des objectifs fixés. Plus de 70 000 enfants (3 à 17 ans) sont des réfugiés suite à la crise qu'a connue la RCA, n'ayant pas d'accès aux écoles formelles. Dans le cadre de la protection sociale, en 2018, 10 055 cas de VBG ont été rapportés par les acteurs du GBVIMS assurant des services de prise en charge, incluant 1 621 cas de viol, 348 cas d'agression sexuelle, 3 131 cas d'agression physique, 2 350 cas de déni de ressources, 2 452 cas de violence émotionnelle et de 153 cas de mariage forcé. Concernant spécifiquement les violences sexuelles liées au conflit, qui incluent le viol, l'agression sexuelle ainsi que le mariage forcé, ce sont 570 femmes, 11 hommes, 202 filles et 3 garçons qui ont été victimes.

Par ailleurs, pour renforcer les filets de sécurité sociale, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en remplacement de l'Office Centrafricain de Sécurité Sociale (OCSS), déploie des efforts pour assurer la sécurité sociale des fonctionnaires et des travailleurs du secteur privé. La CNSS a pour mission principale de gérer le régime de sécurité sociale institué en faveur des Travailleurs salariés du secteur privé moderne et du secteur public soumis aux dispositions du Code du Travail. Son objectif est de payer les prestations sociales aux travailleurs du secteur privé et du secteur para public. En tout état de cause, la question du financement de programmes des filets de sécurité sociale se pose en Centrafrique. Certaines études estiment que le coût de la protection sociale atteint un modeste pourcentage de 0,5 % à 2,7 % du PIB des pays pauvres (BIT, 2006 ; ILO, 2008). En vue de renforcer les filets de sécurité sociale, le Gouvernement doit (i) renforcer les prestations sociales (maladie, accident de travail, pension, etc.), et (ii) améliorer son score de l'Indice de Développement Humain du PNUD. Toutefois, les fortes contraintes budgétaires du pays, limitent l'action du pays, pour l'amélioration de la protection sociale.

Sur le plan de la santé et de la protection sociale, la COVID-19 a conduit à l'aggravation d'une situation déjà préoccupante. Le relèvement du secteur de la santé présente un défi de premier plan pour les populations. En 2019, le pays se positionne à la 159ème place sur 195, en termes du Global Health Security Index, témoignant de sa faible capacité à répondre aux pandémies et aux autres urgences sanitaires. Selon le dernier rapport SARA/HERAMS (2019), le Pays ne compte que 7,3 professionnels de santé pour 10 000 habitants (dont 0,8 médecin généraliste, 2,5 infirmiers professionnels, 2,4 autres professionnels de santé et 1, 6 professionnels de soins obstétricaux), bien en deçà de la norme OMS qui est de 23 agents de santé pour 10 000 habitants. En l'absence d'un système de protection sociale, l'assistance alimentaire à court terme devient fortement dépendante de de l'aide humanitaire ; les programmes à plus long terme, eux, dépendent du financement de projets par les bailleurs. Ainsi, dans la gestion à Court terme, le Programme alimentaire mondial (PAM) est un acteur majeur pour l'assistance à court terme, principalement par le biais de son programme d'aide alimentaire inconditionnelle, qui comprend la distribution de denrées alimentaires et des transferts en espèces. Le programme représente près des deux niveaux de l'ensemble des opérations du PAM, que l'on estime à environ 90 millions de dollars par an en moyenne pour la période de 2019 à 2021. Un autre programme est le projet PACAD de la Banque mondiale (16 millions de dollars) approuvé en 2021, qui permet le paiement numérique sur téléphone mobile de transferts monétaires ciblés aux ménages déplacés et aux personnes touchées par la pandémie et les inondations.

## 10.b. Protection of basic labour standards

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 2.5    |
| Score révisé                | 2.5    |
| Score de deuxième brouillon | 2.5    |
| Score final                 | 2.5    |

### Notes du pays:

La RCA a ratifié les conventions de l'OIT sur les fondamentales du travail. Elle dispose d'une panoplie des textes régissant les conditions de travail permettant une conformité avec les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT). Cela concerne notamment l'interdiction des pires formes du travail des enfants et des personnes handicapées. Mais leur mise en œuvre s'avère difficile à cause de la fragilité institutionnelle, l'insécurité grandissante et les contraintes des finances publiques. Suite à la crise qu'a connue la RCA, les enfants dans les zones sous contrôles des groupes armés n'ont pas la chance de poursuivre leurs études (le taux d'abandon scolaire dans le primaire est estimé à 40 % en raison de l'insécurité), et se retrouvent enrôlés par force dans l'armée par les groupes armés et certains sont employés dans le secteur informel. Par ailleurs, un an après la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR) en RCA, la vie de millions d'enfants à travers le pays continue d'être menacée par la violence et le manque d'accès à la nourriture, aux soins de santé, à l'éducation, à l'eau et à l'assainissement. Dans ce contexte, la lutte contre les pires formes de travail des enfants est l'une des priorités des autorités centrafricaines. Ainsi, les autorités ont déployé avec le concours de ses partenaires notamment l'UNICEF, des efforts pour adopter un code national de protection de l'enfance en 2020. Ce code constituera un outil essentiel pour assurer et faire respecter la protection des enfants en Centrafrique contre toutes les formes de violation de leurs droits fondamentaux, y compris le recrutement et l'utilisation dans les groupes et forces armés. En revanche, l'emploi et les opportunités des jeunes sont systématiquement au sommet de l'agenda du développement dans le pays. C'est pourquoi, depuis 2017 les autorités recrutent par an les jeunes diplômés dans la Fonction publique. Les données sur l'emploi en Centrafrique sont fragmentaires et souvent difficile. La situation sécuritaire et les moyens financiers limités constituent des défis majeurs dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants dans le pays. La Situation en 2023 n'a pas beaucoup évolué par rapport à 2021.

Le trafic humain reste répandu, certains prisonniers sont forcés à travailler dans le cadre de projets d'infrastructure publique sans qu'aucune compensation ne leur soit versée.

Toutefois, depuis le 9 juin 2022, la République centrafricaine a déposé l'instrument de ratification de la Convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019 auprès du Directeur général du BIT. La RCA a également ratifié la Convention n° 138 de l'OIT (Âge minimum, 1973) et la Convention n° 182 (Pires formes de travail des enfants, 1999.). Ces deux conventions furent ratifiées le 28 juin 2000. Ainsi, le Gd RCA a ratifié les Conventions fondamentales internationales du travail visant à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ; la législation nationale n'inclut cependant pas de disposition interdisant expressément cette pratique.

De même, depuis 2017, les autorités ont mis en place avec le concours des PTF des programmes des Tavaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre (THIMO) qui ont permis non seulement de créer les emplois mais aussi de restaurer les infrastructures sanitaires et scolaires, l'accès à l'eau potable et assainissement, et l'électrification des rues par les panneaux solaires. Avec l'avènement de la pandémie de Covid-19, les autorités ont mis en place des programmes de distributions de kits sanitaires à la population démunie et inscrivent dans la loi de finances rectificative 2020 une ligne transfert aux couches vulnérables. Des approches et Initiatives de la part des Partenaires techniques et des Agences humanitaires, mettent en place des stratégies à base communautaire, pour renforcer et organiser les capacités des communautés. C'est le cas dans les domaines agricoles, sanitaires, miniers, etc. Toutefois, les problèmes de sécurité demeurent un défi majeur à leur déploiement sur le terrain.

#### 10.c. Labour market regulations

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 2.0    |
| Score révisé                | 2.0    |
| Score de deuxième brouillon | 2.0    |
| Score final                 | 2.0    |

#### Notes du pays:

Le marché du travail en Centrafrique est un secteur peu réglementé. La pandémie de COVID-19 et les crises politico-militaires ont affecté la structure du marché du travail en raison de la chute de l'emploi du secteur privé, le maintien de l'emploi du secteur public, et la hausse des emplois relevant des organisations internationales et des ONG. Cependant, la réglementation du marché n'a pas fondamentalement changé avec une politique du Gouvernement en matière d'emploi toujours conduite par l'Agence centrafricaine pour la formation professionnelle et l'emploi (ACFPE). Il convient cependant de rappeler que le Code de travail en cours de révision avec le soutien de la Banque Mondiale, prendra en compte le plafonnement des indemnités en cas de licenciement abusif ainsi qu'une meilleure flexibilité du marché du travail dont la protection de droits des travailleurs. Nonobstant les réformes du secteur privé sur lesquelles le gouvernement s'est engagé, la RCA est au 184ième rang sur 190 pays, selon le rapport 2020 du « Doing Business » de la Banque Mondiale. Cela pose beaucoup d'interrogations sur la

dynamique des réformes du secteur privé et la capacité de celui-ci à donner une meilleure perspective aux nombreux jeunes arrivant sur le marché du travail en RCA. Cependant, plusieurs initiatives soutenues par les Partenaires Techniques et Financiers avaient été prises visant à promouvoir l'emploi, notamment dans le cadre du DSRP II et du processus OMD. Le DSRP II exprime l'ambition de la RCA de disposer d'une population appliquée au travail et des ressources humaines performantes. Les enjeux et les défis du marché du travail en Centrafrique, exige de bâtir un dispositif fort et organisé, capable de coordonner la collecte, le traitement, l'exploitation, l'analyse, la diffusion des statistiques et indicateurs du marché du travail. En revanche, la nouvelle Loi portant organisation du Cadre institutionnel, juridique et financier applicable aux entreprises et établissements publics du 13 janvier 2020 permettra d'améliorer la tutelle et la supervision financière de ces structures. Comme les expériences passées l'ont montré, la législation du travail n'est pas pleinement appliquée par les entreprises du fait d'une importance de l'activité économique informelle et de la faible capacité d'embauche des entreprises suite aux destructions de biens en capital et matériels lors des conflits, et qui prendront du temps pour être réhabilités. Le secteur informel joue un rôle important dans l'économie centrafricaine. En effet, plus de 90% des emplois en RCA sont informels. Ce secteur informel compte plus de femmes que d'hommes en situation d'emploi vulnérable, et contribue à la réduction de la pauvreté par la création de l'emploi. Il subsiste une réglementation du marché du travail qui décourage la création d'emplois dans le secteur formel. Cette réglementation n'assure pas la protection d'une grande partie de la main-d'œuvre. Des ressources très limitées sont consacrées aux programmes ciblant le marché du travail et très peu de travailleurs bénéficient de ces programmes.

Toutefois, l'accès à l'emploi reste très limité en RCA. Hormis les crises récurrentes, plusieurs facteurs expliquent de plus la question du chômage des jeunes en RCA entre autres : l'étroitesse du tissu économique face à une demande d'emploi toujours croissante, le manque d'infrastructures et d'équipement de dispenser les formations de qualité, l'insuffisance des formateurs de qualité et le manque de coordination entre les entreprises et les centres de formation professionnelle, mais aussi et surtout l'inadéquation entre la formation et le besoin du marché de l'emploi. Pour pallier à ce problème, le gouvernement centrafricain a mis en place depuis 2016, plusieurs stratégies afin de renforcer la politique de gestion en matière de la jeunesse entre autres, la relecture du programme national de la politique de la jeunesse, la mise en place du bureau du Conseil National de la Jeunesse, la création des centres des jeunes, la stratégie nationale de l'enseignement technique de la formation professionnelle, le projet d'appui au développement de l'apprentissage (PADA) mise en exécution par l'Agence Centrafricaine de Formation Professionnelle et de l'Emploi (ACFPE) qui a d'ores-et déjà permis de former plus de 2.000 jeunes à travers une vingtaine de métiers de leur choix et 600 jeunes encore en formation. En dépit de ces initiatives, le besoin est encore énorme. Car, dans les provinces, l'insécurité est un facteur qui ne favorise pas l'exécution de certains projets en faveur des jeunes. Selon plusieurs sources, la RCA ne dispose pour le moment d'aucun centre de formation professionnelle adapté au marché de l'emploi afin de résorber la question de chômage des jeunes. Nombreux sont ces jeunes qui sont recrutés dans les ONG internationales comme « temporaires ou journaliers » avec un salaire insignifiant.

#### 10.d. Community driven initiatives

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 3.0    |
| Score révisé                | 3.0    |
| Score de deuxième brouillon | 3.0    |

|             |     |
|-------------|-----|
| Score final | 3.0 |
|-------------|-----|

### Notes du pays:

La signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR) en février 2019 a renforcé les initiatives à base communautaire. La mise en œuvre du Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA) depuis 2017 a permis de mettre en place des programmes d'urgence pour le relèvement durable du pays. Ces programmes à base communautaires ont été renforcés par les résultats de la signature de l'Accord sur les principes du DDRR et d'intégration dans les corps en uniforme de l'Etat Centrafricain entre le Gouvernement et les groupes armés. Sur la base des orientations stratégiques du pays, un volet important de l'assistance des PTF concourt au développement des communautés de base. C'est notamment le cas de la Banque africaine de développement à travers son Programme d'Appui à la Reconstruction des Communautés de Base phase1 (PARCB-1). Son objectif est de contribuer au renforcement des moyens d'existence durables des populations affectées par la crise politico-militaire et à la cohésion sociale. De manière spécifique, le programme vise à : (i) renforcer les infrastructures scolaires et sanitaires et donc, accroître les capacités de l'offre sociale ; (ii) promouvoir la sécurité alimentaire et les activités génératrices de revenus des groupes vulnérables et assurer la reconversion/réinsertion socio-économique des jeunes ; et (iii) contribuer au renforcement de la cohésion sociale.

Depuis 2017, les autorités ont mis en place avec le concours des PTF des programmes des Tavaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre (THIMO) qui ont permis non seulement de créer les emplois mais aussi de restaurer les infrastructures sanitaires et scolaires, l'accès à l'eau potable et assainissement, et l'électrification des rues par les panneaux solaires. Avec l'avènement de la pandémie de Covid-19, les autorités ont mis en place des programmes de distributions de kits sanitaires à la population démunie et inscrivent dans la loi de finances rectificative 2020 une ligne transfert aux couches vulnérables. Des approches et Initiatives de la part des Partenaires techniques et des Agences humanitaires, mettent en place des stratégies à base communautaire, pour renforcer et organiser les capacités des communautés. C'est le cas dans les domaines agricoles, sanitaires, miniers, etc. Toutefois, les problèmes de sécurité demeurent un défi majeur à leur déploiement sur le terrain.

### 10.e. Pension and old age savings programs

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 2.5    |
| Score révisé                | 2.5    |
| Score de deuxième brouillon | 2.5    |
| Score final                 | 2.5    |

### Notes du pays:

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) remplace l'Office Centrafricain de Sécurité Sociale (OCSS) d'après la Loi n°06.034 du 28 décembre 2001. La CNSS est un établissement public doté de la personnalité civile, de l'autonomie financière et de gestion. Elle est chargée d'une mission de services publics et placée sous l'autorité du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Protection Sociale et de la Formation Professionnelle. Sa mission consiste à assurer la protection sociale des travailleurs salariés du secteur privé, du secteur parapublic et des agents décisionnaires de l'État. Son objectif est de payer les prestations sociales aux travailleurs du secteur privé et du secteur parapublic. Les différentes branches gérées par la CNSS sont : (i) les prestations familiales et de maternité ; (ii) les risques professionnels ; (iii) les pensions ; et (iv) la branche de l'assurance maladie est en étude. En 2016, le Gouvernement a mis en place un Plan Stratégique 2017-2021 se déclinant en quatre (4) axes : (i) la maîtrise et l'optimisation du recouvrement des recettes ; (ii) l'amélioration continue de la qualité de services rendus aux clients ; (iii) la poursuite de la modernisation de l'institution ; et (iv) la garantie de la pérennité du régime. En 2018, la Loi portant création de la Caisse Autonome des pensions en RCA a été adoptée. Cette Loi modifie l'article 40 de la Loi n°59.65 du 25 janvier 1965 créant la Caisse nationale des pensions instituant le paiement mensuel des pensions des fonctionnaires et retraités. Cette réforme a mis fin aux anciennes dispositions de sécurité sociale qui occasionnaient plusieurs mois d'arriérés de versement des pensions par les caisses de retraite. Les réflexions sont envisagées depuis 2019 pour l'informatisation de la chaîne des retraites qui permettra de mettre fin aux problèmes d'arriérations des retraites. Cette situation est conservée la même en 2023 qu'en 2021.

Malgré l'absence d'un système de protection sociale, la RCA alloue des ressources provenant du budget aux groupes vulnérables tels que les retraités et les étudiants en situation de précarité. Il est possible de soutenir l'État par une aide budgétaire directe supplémentaire qui permettra de libérer davantage de ressources pour ces groupes, qui ne sont généralement pas ciblés par les agences humanitaires. Les retraités font partie des groupes de population les plus vulnérables en raison du niveau extrêmement faible des pensions mensuelles et de l'impossibilité dans laquelle ils sont, à un âge avancé, d'avoir une activité complémentaire. Le seul programme d'aide sociale à l'initiative de l'État, le PACAD, qui couvre actuellement 30 000 ménages, est administré par les autorités centrafricaines et l'UNOPS, avec un financement de la Banque mondiale. Il devrait être interrompu entre juin 2023 et juin 2024 en raison d'un manque de financement.

## 11. Environmental Policies and Regulations

Score du critère: 2.5

### 11. Environmental Policies and Regulations

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 2.5    |
| Score révisé                | 2.5    |
| Score de deuxième brouillon | 2.5    |
| Score final                 | 2.5    |

### Notes du pays:

Le cadre institutionnel la gestion de l'environnement en Centrafrique a évolué au fil du temps. Cette évolution a commencé par la création d'une unité environnementale au sein Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche vers fin des années 1980 et conduisant à un Ministère appelé Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie (MEE) en 2009, et le Ministère de l'Environnement et de Développement Durable (MEDD) en 2016. En matière d'environnement, le Gouvernement continue d'accorder une importance à la politique et au dispositif réglementaire adopté par les gouvernements. Cela concerne notamment l'Accord de partenariat volontaire signé avec l'Union européenne dans le cadre de l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits (Forest Law Enforcement, Governance and Trade, FLEGT). Le pays avait aussi adhéré au programme UN-REDD+ (United Nations Programme on Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation) pour la gestion du bassin forestier du Congo. Dans ce sens, le Gouvernement a créé une structure au sein du MEDD appelée Coordination Nationale Climat (CN-Climat), chargé de coordonner toutes les activités liées au climat y compris le REDD+. Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, le Gouvernement prévoit, conformément à l'engagement qu'il a pris dans le domaine de l'Accord de Paris, à renforcer la résilience climatique des populations pauvres et vulnérables, et à faire avancer la mise en œuvre de sa contribution à ce défi mondial. Ces démarches avaient aussi conduit le Parlement centrafricain à adopter la loi portant création et organisation de l'Agence autonome de gestion des ressources forestières. Enfin, la RCA a aussi élaboré le Programme d'action national d'adaptation (PANA) aux changements climatiques et est partie prenante du Mécanisme de réductions des émissions due à la dégradation des forêts (REDD+) et membre de la coalition des Pays du Bassin du Congo et de la Coalition For Rainforest Nations. Depuis la formation récente du nouveau gouvernement en 2019, le Ministère de l'environnement est devenu autonome, ce qui a permis un changement important du cadre institutionnel de la gestion de l'Environnement en RCA.

Les instruments règlementaires de la gestion de l'environnement sont fondamentalement basés sur les dispositions de la loi n°07.018 du 28 décembre 2007 portant code de l'environnement en République Centrafricaine. Les insuffisances relevées dans l'application de ces instruments peuvent créer des problèmes compromettant le processus du développement durable. L'environnement des affaires au niveau national. Par exemple, la délivrance du certificat de conformité est conditionnée à la réalisation d'une évaluation d'impact environnementale dont la procédure administrative ne garantit pas la transparence et la bonne gouvernance en termes de respect du processus reconnu sur le plan international.

A la suite de PANA, la première et la seconde Communication Nationale en matière des changements climatiques ont été adoptées, mais la mise en œuvre est confrontée à un sérieux problème de financement. Pour accompagner la gestion de l'environnement, la RCA a une série de stratégie et de politique. Il s'agit notamment : (i) Stratégie nationale de surveillance de forêts ; (ii) Stratégie nationale de lutte contre la diversification ; (iii) Politique nationale en matière de l'environnement ; (iv) Stratégie et plan d'action national de la diversité biologique 2018-2025 ; et (v) Cadre national d'investissement REDD+ de la RCA. La mise en œuvre de ces stratégies tarde dans la plupart des cas fautes de moyens de financement et des ressources humaines qualifiées. Le pays a également élaboré en 2021, sa Contribution Déterminée au niveau national (CDN), dans laquelle le pays évalue ses besoins de financement par actions et par secteur d'activités. Le pays a également présenté en 2022, sa **3e Communication** à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

Toutefois, le faible taux de mobilisation des ressources financières en faveur des actions climatiques continue de constituer un frein en matière croissance verte en RCA. Malgré son bilan carbone positif, et ses besoins importants, le pays n'a pu mobiliser entre 2010 et 2020 que 715 millions USD, soit 9,38% des

ressources mobilisées par les pays de la CEMAC et 0,58% des fonds climatiques reçus par l'Afrique sur la même période. **Entre 2019 et 2020, 100,69 millions de dollars US, dont: 97,71 millions de dollars US (97,05%) de ressources publiques internationales et ;2,98 millions de dollars US, de ressources privées (Cf Climate Policy Initiative, 2021).**

## (D) Public Sector Management and Institutions

Score du cluster: 2.767

### 12. Property Rights and Rule-based Governance

Score du critère: 2.25

#### 12.a. Legal basis for secure property and contract rights

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 2.5    |
| Score révisé                | 2.5    |
| Score de deuxième brouillon | 2.5    |
| Score final                 | 2.5    |

#### Notes du pays:

Idem que dans le CPIA 2021, le cadre juridique et réglementaire protège très faiblement les droits de propriété et les droits contractuels. Les questions d'Autorité de la chose jugée ont encore beaucoup de chemin à faire. L'application des dispositions contractuelles et la reconnaissance des droits à la propriété en RCA dépendent, dans une large mesure, de mécanisme informels et peu adéquats. Les droits à la propriété et les droits contractuels font bien souvent l'objet d'une manipulation des autorités. Le retour à l'ordre constitutionnel en 2016 n'a pas véritablement apporté le changement espéré au niveau des bases juridiques de garantie des droits à la propriété et des droits contractuels. Comme indiqué dans le CPIA 2018, il existe plusieurs textes édictés et traités internationaux auxquels les gouvernements successifs ont souscrit et que le gouvernement actuel n'a pas remis en cause. Outre les textes nationaux, il s'agit entre autres des accords régissant l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle, de la Convention instituant l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Cependant, le forum du secteur privé organisé en 2016 a effectué plusieurs recommandations pour améliorer les bases juridiques et droits de propriétés et des droits contractuels. L'ensemble des partenaires au développement notamment la Banque a opté pour renforcer le Cadre Mixte de Concertation pour l'Amélioration des Affaires (CMCAA). Selon le rapport de Doing Business 2020, l'enregistrement des propriétés en RCA s'est légèrement amélioré mais les délais restent relativement long environs 75 jours. L'exécution des contrats est

également l'un des plus importants, mais c'est parfois 82% de la valeur des réclamations. Malgré, les dispositions réglementaires, il n'y a pas d'avancée notable en termes de garantie des droits à la propriété et des droits contractuels.

L'indice des droits de propriété -- qui mesure la mesure dans laquelle les lois d'un pays protègent les droits de propriété privée et la mesure dans laquelle son gouvernement applique ces lois -- montre qu'entre 2018 (18) et 2020 (38), la République centrafricaine a fait des progrès significatifs sur ce front. Le pays est actuellement classé 36e sur 53 pays africains, contre 52e en 2018. Le score actuel de 38 indique qu'il y a un bon degré de protection juridique de la propriété et d'indépendance judiciaire (Heritage Foundation, 2020). Mais les problèmes de corruption et fragilise le système judiciaire, ce qui ne garantit pas les droits des contractules.

## 12.b. Predictability, transparency, and impartiality of laws affecting economic activity

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 2.5    |
| Score révisé                | 2.5    |
| Score de deuxième brouillon | 2.5    |
| Score final                 | 2.5    |

### Notes du pays:

La prévisibilité, la transparence et l'impartialité des règlements et des Lois ne sont pas toujours garanties dans leur application. La persistance de la situation d'insécurité, l'incertitude politique liée aux élections législatives et présidentielle de décembre 2020, l'insuffisance des moyens matériels mis à la disposition et la corruption rendent l'environnement moins prévisible avec son corollaire de problèmes dans les domaines de la transparence et de l'impartialité des lois qui affecte en bout de chaîne l'activité économique. De manière explicite, l'insécurité constitue le principal obstacle à la reprise des activités économiques, mais illustre aussi les difficultés des autorités et de la communauté internationale à travers les forces déployées sur le terrain, à faire respecter les lois y compris celles affectant l'activité économique. Le nouveau programme économique et financier conclu avec le FMI en décembre 2019 et les autres programmes avec les PTF (Banque Mondiale et Banque africaine de développement en 2020)) atténuent toutefois ces problèmes de prévisibilité et de transparence en offrant plus de garantie et de transparence aux politiques économique du Gouvernement. Depuis le retour à l'ordre constitutionnel en 2016, il y a amélioration de l'indépendance du pouvoir judiciaire et la transparence du processus judiciaire. On note aussi une amélioration d'accès à la justice par la mise en place de la Commission Justice, Vérité et Réconciliation. La RCA a signé un accord de partenariat volontaire (FLEGT) avec l'Union européenne et fait des progrès dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale qui affecte l'activité économique. Le secteur forestier a un cadre juridique et réglementaire très fort et respecte les standards internationaux. Le pays a participé activement à des systèmes internationaux de certification et des efforts multilatéraux de lutte contre le changement climatique. Ainsi, le pays a mis en place son cadre d'investissement REDD+.

Dans le domaine des industries extractives, des mesures sont prises pour réviser le Code minier avec l'appui de la Banque Mondiale aux fins d'attirer les investissements dans le secteur minier, notamment en améliorant la gestion du cadastre minier et en facilitant l'accès aux données géo scientifiques. Une Stratégie de répression de la fraude sera mise en œuvre et la collaboration avec les forces de sécurité minière sera renforcée, afin de mieux contrôler l'exploitation informelle et réprimer les trafics. La conformité au Processus de Kimberley sera étendue au-delà de la zone Sud-Ouest, afin d'intensifier la formalisation des mines artisanales de diamant, en accord avec les politiques économiques des autorités. Il convient d'évoquer aussi la promulgation de la Loi sur la transparence en Centrafrique. Le projet de Loi sur la déclaration des patrimoines des autorités est soumis à l'Assemblée Nationale (en octobre 2020) pour adoption.

Il convient d'ajouter que les tribunaux sont généralement inefficaces et souvent entravés par la corruption. Le gouvernement n'a qu'une autorité limitée pour faire appliquer les décisions judiciaires. Les salaires des juges sont souvent impayés. Le personnel judiciaire n'est souvent pas formé et est réticent à être déployé en dehors de la capitale. La Cour pénale spéciale (CPS), créée en 2015, bien que considérée comme relativement indépendante, n'avait encore mené à bien aucune poursuite à la fin de l'année 2020 (Freedom House, 2020). Les opérations du gouvernement sont en grande partie non transparentes, et les groupes de la société civile et autres ont peu de possibilités de commenter ou d'influencer les décisions politiques imminentes. Les citoyens en dehors de la capitale n'ont qu'un accès limité à leurs représentants élus au sein du corps législatif national.

#### 12.c. Difficulty in obtaining business licenses

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 2.5    |
| Score révisé                | 2.5    |
| Score de deuxième brouillon | 2.5    |
| Score final                 | 2.5    |

#### Notes du pays:

Conformément au classement Doing Business 2020, la RCA est classée 180<sup>e</sup> sur 190 pays dans le domaine de « starting a business », avec un score de 63.2 sur 100 en hausse par rapport au CPIA 2018 au regard des ambitions du pays. Parallèlement, le score de commerce transfrontalier (trading across borders) est quasiment resté constant comparativement au CPIA 2018 (52.4 sur 100), cependant le classement demeure faible (164 sur 190). Le Gouvernement a entamé des actions visant à améliorer le dialogue avec le secteur privé et le climat des affaires. Le Cadre Mixte de Concertation pour l'Amélioration des Affaires (CMCAA) a été rendu opérationnel, par la nomination de ses membres, afin de mener un dialogue inclusif sur les mesures d'amélioration du climat des affaires. Ainsi, la révision du Code de Travail est en cours. Ce Code inclut une limitation des dommages et intérêts en cas de licenciements abusifs. Il contient également des dispositions importantes pour une plus grande justice sociale, par exemple en sanctionnant le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Plusieurs autres actions sont réalisées avec l'appui de la Banque à travers le PARCGEF, notamment l'amélioration des prestations du

Guichet unique de formalités des entreprises (GUFÉ) ; de la Chambre de commerce et du Centre d'appui aux PME et à l'artisanat (CAPMEA). Plusieurs études seront lancées qui déboucheront sur la mise en place d'un fonds de garantie et d'investissement au profit des PME ainsi que de centres de gestions agréés à Bangui et certaines villes de l'intérieur du pays. Dans le cadre de son plan d'apurement des arriérés, le gouvernement poursuit l'apurement des arriérés de ses fournisseurs. En 2020, le pays est classé 184 sur 190 pays selon le classement Doing Business de la Banque Mondiale. En conséquence, le Gouvernement devra poursuivre ces efforts en vue d'améliorer le score de la RCA dans le classement Doing Business de la Banque mondiale.

Le Code de Commerce garantit la liberté d'importation, sous réserve du respect des conditions prévues par les textes en vigueur (OMC, Examen des Politiques commerciales, Rapport CEMAC, 08/2023). IL stipule que: "*Toute personne physique ou morale qui introduit des marchandises en provenance d'un pays étranger en vue respectivement de leur commercialisation ou de leur transformation sur le territoire Centrafricain est tenue d'établir une Déclaration d'Importation Commerciale(DIC)*". La personne doit préalablement être enregistrée au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) et obtenir son numéro d'identification fiscale (NIF) contre paiement d'une somme de 18 000 FCFA (27 euros) à 36 000 FCFA (54 euros), selon la nature juridique de son entreprise. En RCA, l'exercice de l'activité est également subordonné à: i) **l'obtention d'une autorisation du ministère de tutelle et un agrément du ministère du commerce et de l'industrie** (MCI); ii) la détention d'une carte professionnelle de commerçant. Toute personne physique ou morale qui commercialise à l'étranger des marchandises originaires de la République Centrafricaine est tenue d'établir une Déclaration d'Exportation Commerciale (DEC). La procédure d'importation se décline quant à elle comme suit: Pour toute demande d'importation d'une valeur supérieure ou égale à cinq cent mille francs (500 000 FCFA (762 euros)), une DIC doit être ouverte à la Direction Générale des Douanes; l'importateur doit se munir de sa facture pro-forma et payer un montant de 140 000 FCFA (214 euros) à la Douane avant la levée de la déclaration d'importation commerciale (DIC). Toutefois les importations et exportation d'une valeur inférieure à cinq cent mille francs (500 000) FCFA (762 euros), doivent être déclarées à la Chambre du Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA). 3.5. Les dispositions du décret n° 20333 s'appliquent à tous les secteurs de l'économie nationale, à toutes les opérations de production et/ou de commercialisation des produits et services ainsi qu'à toutes les activités de distribution réalisées sur le territoire national par des personnes physiques, morales, publiques, parapubliques ou privées. **De même, le décret n° 20.335 définit les conditions d'exercice de la profession de commerçant** en ce qui concerne les activités d'échange des biens et services. Les règles relatives au statut du commerçant et aux actes de commerce sont celles prévues par les dispositions de l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, en abrégé OHADA, relatif au Droit Commercial Général. 3.7. Un projet de loi portant organisation du commerce extérieur, en examen à l'Assemblée nationale, fixe clairement les conditions dans lesquelles les opérations d'importation et d'exportation sont réalisées et améliore la lisibilité du cadre juridique régissant le commerce extérieur. Le texte de Loi est malheureusement encore attendu en 2023.

#### 12.d. Crime and violence as an impediment to economic activity

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 1.5    |
| Score révisé                | 1.5    |
| Score de deuxième brouillon | 1.5    |

|             |     |
|-------------|-----|
| Score final | 1.5 |
|-------------|-----|

### Notes du pays:

L'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR) en RCA signé en février 2019 a pour objectif d'appuyer la reprise économique à moyen terme alors que la sécurité se rétablit progressivement dans le pays, le Président de la République a d'ailleurs déclaré en Octobre 2021 un cessez le feu unilatéral. Toutefois, le non-respect de l'APPR par certains signataires (les groupes armés) de l'Accord rend la situation sécuritaire très volatile et provoque les mouvements de personnes notamment les réfugiés dans certaines zones de productions agricoles. Ces violations de l'APPR à travers les actes criminels freinent les activités économiques. En effet, le retour à l'ordre constitutionnel n'a pas véritablement mis fin à l'insécurité à Bangui (précisément au PK5) et dans les provinces. Les adolescents non scolarisés constituent un vivier potentiel pour les groupes armés, la criminalité et autres risques d'exploitation sexuelle et mariage d'enfants. Certes, la situation sécuritaire globale du pays reste précaire avec des attaques fréquentes notamment sur le long de l'axe Douala-Bangui qui assure l'essentiel des échanges extérieurs du pays et dans certaines zones sous contrôles des groupes armés. Les autorités centrafricaines ont pris conscience de l'ampleur du problème sécuritaire pour le relèvement économique et la relance des activités économiques, elles ont mis en place une force d'intervention regroupant des agents de la douane et les membres des forces de sécurité chargées d'assurer la sécurité sur les grands corridors, les zones de production et dans la capitale Bangui qui assure l'essentiel de l'activité économique. La mise en œuvre de l'APPR a permis de créer l'Unité Spéciale Mixte de Sécurité (USMS) en 2020 dont les travaux ont conduit au désarmement de certains groupes armés. Il convient de noter que le maintien de l'embargo sur les armes jusqu'en 2021 rend difficile la restauration de l'armée nationale qui a pour mission de ramener la sécurité dans le pays. En dépit de ces accords visant à améliorer le contexte sécuritaire, la violence et le crime restent en 2023, un frein majeur au développement des activités économiques, surtout dans les provinces contrôlées par les groupes rebelles qui essaient le pays.

## 13. Quality of Budgetary and Financial Management

Score du critère: 2.5

### 13.a. Comprehensive and credible budget

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 2.5    |
| Score révisé                | 2.5    |
| Score de deuxième brouillon | 2.5    |
| Score final                 | 2.5    |

### Notes du pays:

Le pays a transposé des Lois régionales en matière budgétaire, notamment ; la Loi n°17.023 du 21 décembre 2017 portant Code de Transparence dans la Gestion des Finances Publiques et la Loi organique numéro 18/013, relative à la Loi des finances en république centrafricaine.

D'autre part, le pays a mis en place depuis 2022 un Comité de Cadrage macroéconomique et budgétaire, et s'est engagé à l'élaboration d'un budget citoyen, à l'attention des communautés.

Le cadrage macroéconomique met en relief les projections des ressources futures, pour orienter le Gouvernement dans la projection des dépenses qui seront inscrites dans le Projet de Loi de Finances et ceci en fonction des priorités nationales. Quant au cadrage budgétaire, il permet de faire la projection des dépenses sur une période triennale. La préparation du Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) et du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) en cohérence avec les priorités du Gouvernement, s'appuie sur la note de cadrage macroéconomique. Le cadrage macroéconomique est présenté sous forme de tableau qui indique les prévisions globales de recettes et de dépenses pour une période de trois ans. Si les montants prévus dans le cadrage budgétaire sont supérieurs à ceux prévus par le cadrage macroéconomique, des ajustements sont faits dans le cadrage budgétaire pour rester dans la limite des plafonds fixés par le cadrage macroéconomique. Les hypothèses économiques du budget reflètent les attentes du gouvernement en termes de croissance, d'inflation, de recettes et autres.

De même, le budget est élaboré dans le cadre du Comité de cadrage, en partant des hypothèses économiques du budget notamment le taux de croissance calculé, les hypothèses de recettes publiques, puis de dépenses de fonctionnement ou dépenses primaires, et de dépenses d'investissement. , comme variable d'ajustement, au regard des moyens limités et de rôle joué par les ressources externes pour le financement des besoins de l'Etat.

Grâce au programme de référence avec le FMI, puis au Programme Economique et Financier soutenu par une FEC avec le FMI depuis le 27 avril 2023, la RCA va progressivement et définitivement moderniser son mode de gestion des finances publiques, par la digitalisation des services de recettes, la Télédéclaration et le télépaiement, et par la mise en place d'une Comité Nationale de la dette.

Source:

FMI, Perspectives Economiques régionales, avril 2023; ([www.imf.org/fr/publications/REO/SSA](http://www.imf.org/fr/publications/REO/SSA))

RCA, Lois des finances 2021, 2022 et 2023 ([www.finances.gouv.cf](http://www.finances.gouv.cf))

[1] <https://www.finances.gouv.cf/documentations>

### 13.b. Effective financial management systems

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 2.5    |
| Score révisé                | 2.5    |
| Score de deuxième brouillon | 2.5    |
| Score final                 | 2.5    |

#### Notes du pays:

De même, l'interface des applications de Gestion des finances publiques pour plus d'efficacité se poursuit. Le projet d'accord entre la BEAC et le Trésor pour la gestion du CUT est considérablement avancé. L'interconnexion du logiciel Sygma-Systac (de la trésorerie) et du logiciel SimBa (du Budget), qui permettra de mieux suivre l'exécution budgétaire, est opérationnelle. Le budget sera exécuté avec ce système. Depuis janvier 2022.

Quant à la gestion des pensions aux risques budgétaires et associés, la RCA utilise la nouvelle application numérique de gestion des arrières de pension qui met fin à l'accumulation d'arriérés pour les nouveaux retraités, cette application prend en charge les pensions des nouveaux retraités. . Immédiatement après leur départ à la retraite. Compte tenu du rôle important que joue la **Cour des comptes** pour assurer la transparence des finances publiques et prévenir la corruption et la fraude, les

autorités se sont engagées à revoir la **loi organique** qui la régit afin de garantir son fonctionnement et son indépendance financière. Ceci fait partie des réformes prévues dans le cadre de l'appui budgétaire de la Banque en instruction. Une copie de ce projet sera transmise à tous les PTF pour recueillir leurs commentaires afin de s'assurer que la loi est conforme à la législation centrafricaine et aux bonnes pratiques internationales. Ceci concourt à garantir la transparence, la responsabilité financière, prévenir la corruption et gérer correctement les finances publiques font partie des priorités de la RCA.

1) Depuis l'année 2021, les rapports trimestriels sont publiés par le ministère des Finances et du Budget, cela permet un suivi et de contrôle du budget ;2) La Centrafrique dispose d'un budget citoyen depuis 2022, celui-ci constitue un outil non négligeable de clarification budgétaire ;3) Selon le rapport d'exécution du quatrième trimestre 2022, le taux d'exécution du budget de l'État est de 83,03%, cela signifie que les dépenses prévues se sont avérées supérieures aux dépenses réelles.

### 13.c. Timely and accurate fiscal reporting

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 2.5    |
| Score révisé                | 2.5    |
| Score de deuxième brouillon | 2.5    |
| Score final                 | 2.5    |

#### Notes du pays:

**De la précision des Rapports Annuels.** L'exactitude des rapports sur l'exécution budgétaire est affectée principalement par les problèmes de fiabilité des données relatives à l'exécution des investissements financés sur les ressources extérieures et par le fait que les dépenses réelles exécutées suivant la procédure des paiements par anticipation et celles exécutées selon les régimes dérogatoires, ne sont pas rapportées, en l'absence d'un apurement régulier et dans les délais rapides des comptes d'attente.

**De la production des Rapports en temps opportun.** Malgré leur transposition au plan interne, les rapports financiers de l'administration budgétaire ne sont pas encore complètement alignés sur les directives 2011 de la CEMAC 2011 dont la transposition a été finalisée en RCA. Le processus de basculement à la budgétisation en mode programme est en cours avec la perspective de la gestion axée sur les résultats. En 2023, le dernier projet de Loi de Règlement soumis au parlement par la Cour des Comptes, est celui de 2019. L'on constate donc, avec le Rapport Provisoire de PEFA 2023, que nombre de Rapports ne sont pas produits dans les délais prescrits par les Directives. Les Rapports ne sont donc pas soumis dans les délais, car les Projets de Rapports de la Loi de Règlement ne sont pas soumis devant le parlement par la Cour des Comptes, et lorsqu'ils le sont, c'est fait avec des retards très importants : PLR 2021, non soumis avec le Projet de Loi des finances (PLF) de 2023 ; le PLR de 2020,

non soumis avec le Projet de Loi des finances de 2022. En 2023, seul le Projet de Loi de Règlement de 2019 est disponible, par ailleurs, produit le 14 septembre 2021.

#### 13.d. Clear and balanced assignment of expenditures and revenues to each level of government

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 2.5    |
| Score révisé                | 2.5    |
| Score de deuxième brouillon | 2.5    |
| Score final                 | 2.5    |

##### Notes du pays:

**Répartition des crédits** . Dès réception de la lettre circulaire du Premier Ministre, chaque institution constitutionnelle et département sectoriel s'engage dans la phase de préparation de son avant-projet de budget, conformément à la politique de son département respectif et aux orientations générales qui y figurent. Ainsi, chaque entité répartit ses crédits en fonction de ses priorités. La synthèse de ce processus de répartition est ensuite transmise au ministère des Finances et du Budget, pour les arbitrages budgétaires et la consolidation des données dans l'applicatif Sim\_ba.

**Des Conférences budgétaires** . Les conférences budgétaires portent sur la conformité des demandes de crédits émanant des départements sectoriels et institutions constitutionnelles, avec les orientations contenues dans la lettre circulaire du Premier Ministre. En clair, il s'agit pour la Direction Générale du Budget, via la Direction de la Programmation, de la Préparation et de la Réforme Budgétaire et les services techniques des ministères et institutions constitutionnelles d'échanger sur : - le respect des orientations données dans la lettre circulaire ; - la méthode de répartition à l'interne des crédits répartis ; - les demandes de crédits complémentaires au vu des produits justificatifs ; - la maturité des projets (études de faisabilité, convention/accord de financement, etc.).

### 14. Efficiency of Revenue Mobilization

Score du critère: 3.25

#### 14.a. Tax policy

| Type de score | Valeur |
|---------------|--------|
|---------------|--------|

|                             |     |
|-----------------------------|-----|
| Score de brouillon          | 3.5 |
| Score révisé                | 3.5 |
| Score de deuxième brouillon | 3.5 |
| Score final                 | 3.5 |

### Notes du pays:

Les ressources budgétaires du pays proviennent des ressources propres de l'Etat et des ressources extérieures, prêts et dons. Les ressources propres, constituées des recettes fiscales et des recettes non fiscales. Celles-ci ont été de l'ordre de 41,54% des ressources globales (ressources propres + Dons) en 2021, et 47,70% en 2022. Ainsi les ressources propres de l'Etat, hors endettement et dons, ne couvrent pas 50% du budget du pays.

Les différents instruments de la politique fiscale en RCA peuvent être regroupés en deux grands groupes : les impôts directs et les impôts indirects. Les impôts directs, composés de l'impôt sur les revenus, les bénéfices et gains en capital, de l'impôt sur les salaires et de l'impôt sur le patrimoine ; leur contribution dans les ressources propres du pays (recettes fiscales et non fiscales) a été de 19,18% en 2021 et 17,90% en 2022. Les impôts indirects hors droits de douane, dont la contribution sur les ressources propres de la RCA a été de 22,49% en 2021 et 18,54% en 2022, avec respectivement 18,84% et 10,74% de contribution de la TVA. La politique fiscale de l'Etat dans le commerce extérieur, pour ce pays sans accès direct au littoral, apporte une contribution de 19,76% de contribution aux ressources propres de l'Etat en 2021, puis 20,47% en 2022. Les recettes non-fiscales, composées entre autres des Revenus du domaine forestier, de la redevance sur les produits pétroliers, mines, domaines fonciers, etc) ; apportent une contribution au budget qui a été de 14,30% et 12,26% en 2021 et 2022 respectivement, dans les ressources propres de la Centrafrique.

Face à l'impact de ce faible taux de pression fiscale qui ne permet pas au pays de couvrir ses besoins de financement en fonctionnement et investissement, le pays s'est engagé depuis 2022, à augmenter la part des recettes fiscales et non-fiscales dans les recettes propres de l'Etat. Ainsi, le pays a engagé diverses réformes structurelles. L'on peut ainsi citer, au niveau de la politique fiscale : l'élargissement de l'assiette et le relèvement des taux, principalement dans les secteurs des télécommunications et du tabac. C'est le cas avec l'adoption de la taxe spéciale dénommée « Taxe d'intervention et de contrôle technique des communications électroniques », en abrégé TIC-TECH, adoptée dans la Loi de finances rectificatives numero 22.013 du 09 septembre 2023, avec les mesures visant le relèvement des droits d'accises sur certains produits tel que le tabac, la mise en place d'une commission chargée d'identifier des postes de frais d'actes administratifs qui seront délivrés contre paiement des frais d'actes, et la réduction progressive des dépenses fiscales de l'Etat, notamment un meilleur ciblage des exonérations.

De plus, les autorités entendent poursuivre leurs efforts pour attirer du financement des bailleurs, particulièrement par des mesures visant à réduire la corruption et promouvoir la transparence, semblable aux changements récents de personnel dans le ministère des Finances et les douanes. Les autorités se sont également engagées, dans le cadre du Programme Economique et financier avec le FMI (Avril 2023),

à réformer le marché des carburants, étant entendu que les pénuries de carburant entraînaient des conséquences économiques néfastes, notamment la baisse des recettes pétrolières et non pétrolières, et que les prix officiels élevés encourageaient le marché noir, réduisant ainsi le Chiffre d'affaires et le bénéfice taxable des distributeurs officiels.

Sur cette base, les contributions des impôts et taxes au budget de 2023, seront marqués par un relèvement substantiel de recettes non fiscales, de 12,26% de contribution aux ressources propres, à 17,15%, les autres contributions n'enregistrant pas de relèvement significatif, car les taux des principaux impôts et taxes sont restés inchangés en 2023 par rapport à 2021 et 2022.

**Efficacité de la mobilisation des ressources** . Le pays s'est engagé depuis 2022, à augmenter la part des recettes fiscales et non fiscales dans les recettes propres de l'Etat. Ainsi, le pays a engagé diverses réformes structurelles, visant à atteindre cet objectif. L'on peut ainsi citer, au niveau de la politique fiscale : l'élargissement de l'assiette et le relèvement des taux, principalement dans les secteurs des télécommunications et du tabac. C'est le cas avec l'adoption de la taxe spéciale dénommée « Taxe d'intervention et de contrôle technique des communications électroniques », en abrégé TIC-TECH, adoptée dans la Loi de finances rectificatives numéro 22.013 du 09 septembre 2023 ; I cas également des mesures visant le relèvement des droits d'accises sur certains produits tels que le tabac, la mise en place d'une commission chargée d'identifier des postes de frais d'actes administratifs qui seront délivrés à titre onéreux, des mesures administratives, telles que l'application du régime d'exonération de la TVA et de l'assujettissement à l'impôt. Dans cette optique, le ministère des Finances, à travers la Direction des douanes, a commencé à mettre en œuvre les mesures suivantes en 2023 : i) application du tarif extérieur commun de la CEMAC ; ii) application des taux d'imposition correspondant aux activités de codes 800 et 200 de la nomenclature du Code des douanes, précédemment exonérées, et iii) création du code 900 pour la gestion des exonérations dans le secteur extractif. De plus, les autorités entendent poursuivre leurs efforts pour attirer du financement des bailleurs, particulièrement par des mesures visant à réduire la corruption et favoriser la transparence, semblable aux changements récents de personnel dans le ministère des Finances et des Douanes. Les autorités se sont également engagées, dans le cadre du Programme Economique et financier avec le FMI (avril 2023), à réformer le marché des carburants, étant entendu que les pénuries de carburant entraînaient des conséquences économiques néfastes, notamment la baisse des recettes pétrolières. et non pétroliers, et que les prix officiels fortement encourageaient le marché noir, notamment le Chiffre d'affaires et le bénéfice imposable des distributeurs officiels.

#### 14.b. Tax administration

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 3.0    |
| Score révisé                | 3.0    |
| Score de deuxième brouillon | 3.0    |

**Notes du pays:**

**De l'Administration fiscale.** Le pays a pris des mesures visant à améliorer l'administration fiscale, notamment dans la digitalisation et la facturation électronique de la TVA, qui devraient générer environ 18,5 milliards de FCFA (1,1 % du PIB) à compter de 2024. Pour augmenter le recouvrement des impôts, les autorités ont élaboré un plan qui permettra à l'État de relever substantiellement ses recettes propres. Le plan comprend : i) l'application de l'arrêté ministériel rendant obligatoire l'utilisation systématique par les grandes entreprises du système de télédéclaration fiscale ; ii) la pénalité de 10 % (sur la valeur des importations) et un minimum de 1 million de francs CFA en paiement de redevances pour les importateurs non inscrits au registre des contribuables de la Direction générale des impôts (DGI) ; iii) le recouvrement des sommes dues par tous les importateurs et bénéficiaires de marchés publics qui ne sont pas à jour de leurs obligations fiscales ; iv) l'adoption du nouveau logiciel douanier SYDONIA World, qui permettra un échange sécurisé d'informations entre les systèmes utilisés par la direction des douanes et la direction d'impôts, facilitant ainsi le recours à un numéro d'identification fiscale (NIF) unique, adoption prévue au cours du deuxième semestre de 2023 en cours. De même, la sécurisation des recettes fiscales et non fiscales passe par l'accélération de certains aspects de la réforme portant sur le transfert au CUT des recettes perçues par divers ministères et organismes.

Au niveau de la fiscalité de porte, des mesures et des investissements ont été réalisés, en plus de la mise en place de SYDONIA Word, pour réduire les pertes de recettes douanières. C'est ainsi que l'on peut citer le déploiement du portail edouanes qui permettra d'accompagner l'administration douanière dans le contrôle de la valeur et la classification des marchandises, la dématérialisation des procédures de dédouanement. Cette application accessible à travers une simple connexion internet via le lien ([www.edouanes.cf](http://www.edouanes.cf)), permet aux opérateurs économiques de soumettre et d'obtenir en ligne les Déclarations d'Importation Commerciale (DIC), les Déclarations d'Exportation Commerciale (DEC), et les Déclarations Préalables à l'Importation Validées (DPIV), entre autres. Ces différents documents prenaient jadis des mois à être délivrés, et étaient source de corruption et de pertes de recettes fiscales pour l'Etat centrafricain. Les DPIV validées par edouane sont obligatoires depuis 2021 pour toutes les déclarations en douane dont la valeur FOB est égale ou supérieure à 1 million de Francs CFA.

Selon Transparency International, la RCA est classée 150e pays sur 180 au rang des pays les plus corrompus au monde, avec une Note de 24/100. Le pays a en 2022 gardé sa position de 2021. Conscient des effets néfastes de cette pratique sur les deniers publics, le pays, à travers l'Assemblée nationale centrafricaine a adopté en mai 2023, le Projet de Loi portant prévention et répression de la corruption et infractions assimilées en RCA. En attendant sa promulgation par le Chef de l'Etat, le gouvernement a mis en place un numéro vert, pour la dénonciation directe des cas de corruption. Cela à terme, pourra améliorer la gestion des deniers publics et la lutte contre la pauvreté.

Sources:

[www.finance.gouv.cf](http://www.finance.gouv.cf), Lois des finances 2021, 2022, 2023

[www.transparency.org/Fr/cpi/2022](http://www.transparency.org/Fr/cpi/2022)

## 15. Quality of Public Administration

Score du critère: 2.833

### 15.a. Policy coordination and responsiveness

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 3.0    |
| Score révisé                | 3.0    |
| Score de deuxième brouillon | 3.0    |
| Score final                 | 3.0    |

#### Notes du pays:

La coordination des politiques au niveau central est organisée par le biais de réunions du cabinet et présidée par le Premier ministre, Chef du Gouvernement ou du Conseil des ministres présidés par le Président de la République, Chef de l'Etat. Le Gouvernement a mis en place d'autres structures de concertation visant à plus d'efficacité de l'action gouvernementale et en coordination avec l'action des partenaires au développement. Par exemple, une réunion avec les principaux partenaires (sous l'appellation du G8) sous la conduite de la MINUSCA rencontre régulièrement le Gouvernement pour régler les problèmes en instance en matière de sécurité. Par ailleurs et en raison de l'importance de la gestion des finances publiques, le Gouvernement a mis en place un comité de suivi de gestion des finances publiques et un comité de trésorerie dans lequel siègent les bailleurs de fonds en vue de rationaliser la gestion de la trésorerie. Cette organisation assure une certaine réactivité du gouvernement qui bénéficie ainsi soit de l'expertise interne aux bailleurs ou alors de l'expertise placée auprès des projets en vue de régler les problèmes auxquels les gouvernants font face. Le Document national de planification, le RCPCA 2017-2022, prorogé à 2023, expire le 31 décembre 2023. Un Plan intérimaire de développement, plan triennal 2024-2026, est en cours de préparation. Sa préparation est inclusive, avec

la participation des différents partenaires techniques et financiers, Organisations du SNU et des ONG présentes sur le terrain. Cette organisation permet de capter les Facteurs clés de succès des différentes Organisations, tout en tenant compte des aspirations de la population. De même, Le Pays dispose de Cadre de Coordination sectorielle, avec des Chefs de file qui sont des leaders dans leurs seturs (cas de la BAD dans le secteur des infrastructures, qu'elle co-préside avec la Banque mondiale).

<https://bti-project.org/en/report/country-report/CAF>

#### 15.b. Service delivery and operational efficiency

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 2.5    |
| Score révisé                | 2.5    |
| Score de deuxième brouillon | 2.5    |
| Score final                 | 2.5    |

#### Notes du pays:

Selon le rapport de la Fondation Mo Ibrahim notamment l'évolution de certains indicateurs de l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG), la RCA est classée 34 sur 54 pays dans le domaine de l' « Efficacité de la fonction publique » avec un score de 40,6 sur 100, une tendance à la hausse depuis quelques années. Grâce à l'appui de la communauté internationale et des PTF, les services publics et les fonctions étatiques qui ont été endommagés par la crise sont en cours de restauration progressif aussi bien à Bangui qu'à l'intérieur du pays. Les PTF ont mis sur pied des projets pour la restauration des services publics y compris le retour des Préfets et autres responsables administratifs dans les régions. Toutefois, la persistance de l'insécurité réduit souvent l'efficacité opérationnelle de ces services avec pour corollaire des changements fréquents au niveau du personnel ou alors leurs incessants aller et retour à Bangui pour des raisons de sécurité. De plus, les conditions de travail sur le terrain et le faible niveau de rémunération constituent aussi des défis majeurs pour le maintien d'un niveau de prestation de services et de l'efficacité opérationnelle. Pour maintenir les fonctionnaires et agents de l'Etat à leur poste d'affectation, les autorités ont mis en place le système de paiement de salaire par téléphone « mobile money » depuis janvier 2020. Les crises à répétition qui ont frappé le pays ont contribué à ronger les capacités administratives. Les structures administratives sont fragmentées et le processus de décision est complexe comportant une multitude d'intervention des ministères ou d'organismes publics. De plus les décisions sont donc prises le plus souvent à travers les multiples comités interministériels. A titre d'exemple, le gouvernement a créé une Cellule chargée du Suivi des Réformes Economiques et Financières (CS-REF) pour assurer la coordination de la mise en œuvre de politiques et de réformes économiques. Situé au sein du ministère des finances, la CS-REF est l'organe permanent de coordination et de suivi des activités de réformes économiques et financières. Elle est créée par décret n°11.273 du 21 octobre 2011 et placée sous le Comité Interministériel de Pilotage des Réformes Economiques et

Financières (CIPREF), qui est un organe politique chargé de l'orientation et du pilotage des réformes. Elle coordonne aussi la mise en œuvre du programme appuyé par la Facilité élargie des crédits (FEC) du FMI tout comme les appuis budgétaires de la banque et son budget est pris en charge en partie par les bailleurs. Les services de base ont été perturbés en raison de la grave crise politique. Les populations vivent aujourd'hui sur l'assistance humanitaire fournie par les agences de l'ONU et des ONG, mais la capacité de l'administration publique n'est pas aussi efficace avant la crise de 2013. Il convient par ailleurs de noter que la conclusion de programmes économiques et financiers entre le Gouvernement et les PTF (FMI, Banque mondiale, Union européenne, Banque Africaine de développement) ont permis d'assurer le paiement régulier des salaires des fonctionnaires et des pensions et d'assurer ainsi le maintien d'un niveau minimum de prestations des services avec une relative efficacité opérationnelle notamment dans la réouverture des écoles et des centres de santé. Un Projet en cours de signature au 4e trimestre 2023, financé par la Banque mondiale, permettra au pays, d'assurer la régularité des salaires des fonctionnaires des secteurs sociaux, pendant 03 années au moins, le temps de stabiliser les finances publiques.

L'absence de l'État dans de nombreuses zones locales a été exacerbée par les conflits passés, qui ont affecté la capacité du gouvernement à fournir des services publics adéquats. Plus des trois quarts des agents et fonctionnaires sont basés à Bangui, où la population résidente représentait environ 17 % de la population totale en 2018. La région la plus peuplée du pays, la Région trois, qui comprend les préfectures de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé, ne compte que 991 fonctionnaires et agents, soit moins de 6 % du total des effectifs du pays (Figure 2). Environ 69 % du personnel de sécurité interne de la RCA (police et gendarmerie) et 52 % de son personnel judiciaire sont basés dans la capitale. Lorsqu'il est présent, le personnel de sécurité s'est montré inefficace pour assurer la sécurité des citoyens, ce qui a entraîné des griefs qui créent un terrain propice au recrutement dans différents groupes rebelles. En l'absence de forces de sécurité étatiques fonctionnelles, les groupes armés agissent comme des « bandits itinérants » et s'attaquent aux communautés, exploitent les ressources naturelles, pillent l'aide alimentaire, font de la contrebande d'armes, compromettent les droits de propriété et entravent d'importantes activités socio-économiques telles que la scolarisation et les mouvements pastoraux saisonniers.

La qualité des ressources humaines également, est un frein à la qualité des prestations et à l'efficacité opérationnelle.

### 15.c. Merit and ethics

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 3.0    |
| Score révisé                | 3.0    |
| Score de deuxième brouillon | 3.0    |
| Score final                 | 3.0    |

### Notes du pays:

D'après le rapport de la Fondation Mo Ibrahim de 2018, dans le domaine de la gouvernance globale, la RCA est classée 50 sur 54 pays avec un score faible de 29,5/100. Le même rapport précise que la RCA est classée (i) 44/54 concernant la transparence et la redevabilité avec un score de 19,9/100 ; (ii) 49/54 s'agissant de l'absence de corruption au sein du secteur public avec un score 7,3 ; et (iii) 44/54 et 36/54 respectivement dans le cadre d'absence de favoritisme et des dispositifs anti-corruption. Le retour à l'ordre constitutionnel a permis au Gouvernement de mettre en place un Comité rattaché à la Primature chargé de restaurer l'autorité de l'Etat (RESA) et assainir le fichier de la solde aux fins de poser sur la table la problématique de mérite et de l'éthique dans l'administration publique centrafricaine qui est régit par le statut de la fonction publique de 2009. Ce statut définit les droits et obligations des fonctionnaires, la structure de la fonction publique, le système de sanctions et les modalités de cessation d'emploi. Actuellement, les fonctionnaires en dehors des autres agents de l'Etat (décisionnaires, contractuels et hors statut) en général sont admis dans la fonction publique sur étude de dossier et selon les besoins des départements. Malgré la prolifération des hors statut que le Gouvernement est en train de réduire, à travers une réforme ambitieuse, le statut de la fonction publique qui est une Loi comprend des lignes directrices sur les conflits d'intérêts, contient les règles fondamentales de la fonction publique méritocratique et condamne la corruption. La loi spécifie les systèmes d'évaluation de rémunération et la performance. La Loi détermine que les bonus ne peuvent pas dépasser 10% du salaire. Concernant le système d'évaluation de performance, la Loi prévoit une évaluation annuelle liée à la promotion et de rémunération. Les fonctionnaires doivent obtenir une note minimale pour être admissibles à une promotion tous les deux ans. Le statut définit un système de deux niveaux de recours dans le cas où les fonctionnaires sont en désaccord avec l'évaluation de la performance, ce qui leur permet de porter la question à l'attention du ministre en premier lieu et, dans un deuxième temps, de déposer une plainte auprès d'une entité externe. Les réflexions sur la révision du Code de travail sont envisagées. Cette situation qui prévalait dans le Rapport CPIA de 2021, n'a pas changé significativement en 2023.

#### 15.d. Pay adequacy and management of the wage bill

*Aucune donnée de score disponible pour ce sous-critère.*

## 16. Transparency, Accountability, and Corruption in the Public Sector

**Score du critère: 3**

#### 16.a. Accountability of the executive to oversight institutions

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 3.5    |
| Score révisé                | 3.5    |
| Score de deuxième brouillon | 3.5    |
| Score final                 | 3.5    |

### Notes du pays:

Le Gouvernement a créé en 2008 un Comité national de lutte contre la corruption (CNLC), qui a élaboré en 2012 une stratégie de lutte contre la corruption. Cependant, les ressources limitées du CNLC n'ont pas permis la mise en œuvre de cette stratégie. Toutefois, la Loi sur la transparence a été prise pour lutter contre la corruption. Le projet de Loi sur l'anticorruption est en cours d'élaboration. La nouvelle constitution du pays adoptée en décembre 2015, a prévu de mettre en place la Haute autorité chargée de la bonne gouvernance (HABG). Cette institution est opérationnelle. Avec l'appui du FMI, de la Banque Mondiale et de l'ONUDC, les autorités ont envisagé un plan d'action contre la corruption et l'amélioration de la bonne gouvernance. Ce plan d'action prévoit notamment : (i) la dotation du HABG de pouvoirs étendus d'investigations judiciaires ; et (ii) la mise en conformité des lois en faveur de lutte contre la corruption et de la bonne gouvernance aux normes internationales. En 2020, la HABG a élaboré la Loi sur la déclaration des patrimoines avec l'assistance technique du FMI et en cours d'adoption par le Parlement. En matière de transparence dans la gestion des ressources naturelles, le pays avait adhéré à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) en mai 2007 et été déclaré pays conforme en mars 2011. Cependant, en raison de l'instabilité politique, la RCA a été suspendu temporairement de l'Initiative le 10 avril 2013. Le pays a dans la même foulée été suspendu en mai 2013 du Système de certification diamant, dans le cadre du processus de Kimberley. Le Gouvernement a entrepris, depuis lors, des actions pour sécuriser et améliorer la gouvernance dans certaines zones de production du diamant situées dans l'ouest du pays. Ces actions ont permis la levée partielle de l'embargo en mai 2016, et l'augmentation des zones conformes de productions de 5 à 8 en 2020. En 2019, après la 16<sup>e</sup> Session annuelle du Processus de Kimberley, l'équipe de suivi de la RCA a marqué son accord pour valider encore 8 autres villes de l'ouest conformes aux productions. Le Gouvernement a également relancé, les activités du Conseil national de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE-RCA), et été réadmis, sur une certaine partie du territoire, au Processus de Kimberley. Dans le domaine de la gestion des finances publiques, le pays en enregistré quelques progrès, grâce au dialogue qui a été maintenu avec ses principaux PTF et les programmes de réformes des finances publiques depuis 2016. Bien qu'une nouvelle évaluation de type PEFA n'ait pas encore été réalisée, l'on note des efforts pour un retour à l'orthodoxie en matière de gestion des finances publiques. La stratégie des réformes des finances publiques mise en place depuis 2016 contribue à la viabilité des finances publiques en RCA. Depuis 2022, un numéro vert a été mis en place, pour dénoncer les cas de corruption. Avec les réformes en cours, notamment sur la digitalisation des paiements, notamment de certains impôts, droits et taxes, avec également l'interconnexion des systèmes SYDONIA Word et les Applicatifs de la Direction Générale des Impôts, la lutte contre la corruption pourra significativement enregistrer du recul.

### 16.b. Access of civil society to information on public affairs

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 3.0    |
| Score révisé                | 3.0    |
| Score de deuxième brouillon | 3.0    |
| Score final                 | 3.0    |

### Notes du pays:

Le retour à l'ordre constitutionnel à travers les élections présidentielle et législatives a créé les conditions favorables d'une société civile responsable. Le Gouvernement formé en 2016 a réitéré son engagement en faveur de la bonne gouvernance avec un rôle actif de la société civile, en consolidant les acquis de la transition, c'est dans cette perspective qu'à ce jour on dénombre environs une trentaine d'ONG qui sont réunies au niveau d'une plateforme nationale. En effet la plateforme de la société civile de Gestion Durable des Ressources Naturelles et de l'environnement a été mise en place en Avril 2011, cette organisation faitière qui participe à tous les processus de prise de décision dans le secteur forestier. La société civile centrafricaine a été particulièrement active pour la résolution de crises surtout lors du Forum de Bangui en juin 2015 et l'Accord politique pour la paix et la réconciliation signé en février 2019. La presse et les associations de défenses de droits de minorité ont vu leurs capacités renforcées grâce notamment au soutien de la communauté internationale et des ONG. Enfin, il convient de souligner qu'un des trois piliers stratégiques du programme national de développement (RCPCA, 2016-2020) vise à renforcer le contrat social entre les populations et l'Etat avec justement un accès particulier sur le rôle de la société civile. Selon le rapport de la Fondation Mo Ibrahim de 2018, concernant la « participation de la société civile », la RCA est classée 23 sur 54 pays avec un score de 64,1/100, une amélioration de la participation de la société civile à l'information et dans les affaires juridiques. Il existe entre l'UE et la République Centrafricaine un Accord de Partenariat Volontaire (APV) négocié et ratifié en 2012. Cet Accord s'inscrit dans le cadre du Plan d'action FLEGT (Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux) de l'UE. Un observateur indépendant issu de la société civile siège à la commission d'attribution des concessions forestières.

Quoique le rapport 2020 de l'index Mo Ibrahim classe la RCA à la 41ème place - sur 54 pays - avec un score de 10,4/100 en ce qui concerne le sous-critère "accessibilité de l'information", des améliorations sont également effectuées, avec le nouveau code minier, dans la responsabilité locale du suivi de l'exploitation et de la Déclaration des valeurs. Les Comités locaux sont chargés du suivi de l'exploitation du diamant en particulier. Son adoption complétera les dispositifs d'information de la société civile. Le Budget citoyen, permet déjà, la mise à disposition, d'un résumé de la loi des finances, compréhensibles par les OSC, en charge du suivi de l'exécution du Budget de la Nation.

[www.finances-budget.cf](http://www.finances-budget.cf)

### 16.c. State captured by narrow vested interests

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 2.5    |
| Score révisé                | 2.5    |
| Score de deuxième brouillon | 2.5    |
| Score final                 | 2.5    |

### Notes du pays:

Le retour à l'ordre constitutionnel et l'engagement fort des autorités centrafricaines en faveur de la lutte contre la corruption ont créé un environnement favorable à la poursuite d'intérêts étroits par les pouvoirs publics. Des actions sont prises pour lutter contre la corruption dans le pays dont le projet de Loi sur l'anticorruption adopté par l'assemblée nationale en mars 2023, et la promulgation de la Loi sur la transparence. La mise en place d'un gouvernement inclusif en février 2019 suite à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation de février 2019, avaient créé un contexte favorable pour limiter la poursuite d'intérêts étroits par les pouvoirs publics. Ceci d'autant que la crise ayant conduit les membres de Seleka au pouvoir a exacerbé les conflits communautaires d'une part, et que, d'autre, la gestion du pouvoir par le passé avait conduit à la mise en place d'un système clientéliste. L'avènement d'un gouvernement civil a aussi permis la relance des institutions ou organes en charge de la lutte contre la corruption (CNLC et HABG) dans le pays, tandis que la forte implication de la communauté internationale dans la résolution de crise et le processus constitue une forte incitation pour le Gouvernement à respecter les engagements internationaux notamment dans le cadre de la conventions de l'Unité Africaine qui traite de la corruption et des Nations Unies (Convention Merida) en matière de répression de la corruption. Les préparatifs des élections de décembre 2020 constituent des défis pour la poursuite d'intérêts étroits par les pouvoirs publics. De même, le pays semble coincé dans une diversité de ses partenaires à la lutte contre la pauvreté et à la lutte contre les bandes armées et l'insécurité. Les accords avec WAGNER, les forces armées rwandaises, la MINUSCA et les partenaires traditionnels de développement engendrent une situation confuse qui laisse place à la création de poches insidieuses d'intérêts particuliers et étroits. Cette situation n'a pas changé depuis le Rapport CPIA de 2021. Le pays gagnerait à entretenir des relations claires et transparentes avec ses partenaires, en faisant une distinction claire et sans équivoque entre les partenaires chargés de la sécurité, leur mode de rémunération et les partenaires économiques auprès desquels le pays fait recours, pour mobiliser de l'aide extérieure. La confusion entre la rémunération en nature par l'exploitation des multiples richesses du pays, contre la sécurité, laisse également la place à des intérêts particuliers, au détriment du pays.

## (E) Infrastructure and Regional Integration

Score du cluster: 2.834

### 17. Infrastructure Development

Score du critère: 2.667

#### 17.a. Sector strategy/policy

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 3.0    |
| Score révisé                | 3.0    |
| Score de deuxième brouillon | 3.0    |
| Score final                 | 3.0    |

### Notes du pays:

Le rapport sur l'Indice de développement des infrastructures en Afrique (AIDI) 2020 de la BAD, a révélé que la RCA a perdu une place en étant classée classée 45<sup>e</sup> sur 54 pays avec un score de 12,268. Les investissements dans les infrastructures en RCA sont indispensables pour révéler le potentiel économique du pays et ainsi faciliter la mobilité et la communication. L'amélioration du secteur de transports et des réseaux innovants des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) permettra de facto le désenclavement de certaines régions du pays facilitant ainsi le redéploiement de l'État avec toutes ses composantes sur l'ensemble du territoire centrafricain favorisant au passage l'échange et le partage d'informations entre les localités du pays et la capitale. Dans le cadre de sa Stratégie nationale de développement, inscrite dans le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix, (RCPCA, du nouveau programme de développement adopté en 2016 2017-2023, (RCPCA, 2016-2020), la politique préconisée en matière des infrastructures et service de transport s'appuie essentiellement sur la sécurité et la sûreté des Transports. Ainsi en 2020, le Gouvernement entend désenclaver le pays sur le plan intérieur et extérieur et disposer d'un cadre cohérent et intégrateur de gestion des infrastructures transport et des services de transport. Afin de faciliter la mise en œuvre des programmes de reconstruction nationale, de la relance des secteurs productifs et de la création d'emplois, la politique du Gouvernement viseait essentiellement la réhabilitation des infrastructures urbaines, rurales, fluviales et aériennes de transport. Ces politiques concernent aussi le secteur d'énergie et des TIC. Ainsi, pour l'énergie, les priorités politiques immédiates du secteur visent 3 objectifs : (i) étendre l'accès à une électricité fiable; (ii) réduire les pertes techniques et non technique et restaurer la viabilité financière du secteur; et (iii) renforcer le cadre politique, réglementaire et institutionnel à la fois pour les réseaux électriques urbains et pour les projets d'électrification en milieu rural. Sur la base du dialogue avec la Banque Africaine de Développement (BAD), des projets structurants ont été retenus dans le cadre de la revue à mi-parcours du Document de stratégie pays (DSP) 2017-2021, prorogé à 2023. Selon la répartition sectorielle, les opérations en cours dans les secteurs clés couvrent l'énergie, les TIC, l'agriculture et la gouvernance, ainsi que les infrastructures de base etc. Les projets en cours d'instruction cibleront les zones qui ont été frappées par le conflit de 2013. Cela permettra d'appuyer les populations affectées par la crise en leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie et de contribuer à la réduction des disparités régionales en termes de développement des infrastructures. Avec l'appui des PTF, le gouvernement est en train de réaliser de nombreux projets pour construire ou reconstruire des infrastructures routières, sanitaires et d'enseignement dont celui de la fibre optique. Cette dernière, sur financement de la BAD, a été réceptionnée par le Gouvernement. Un Operateur pour son exploitataion a été recruté, et le cahier de charges sera mis en oeuvre dès début 2024, avec des retomées économiques importantes. Ces politiques et orientations stratégiques prennent aussi en compte les politiques et stratégie d'intégration régionale en Afrique centrale en matière d'infrastructures. Il s'agit notamment du Plan d'actions prioritaires du programme pour le développement des infrastructures en Afrique centrale (PAPA/PIDA), du Plan directeur des transports en Afrique centrale (PDCT-AC) , pour celui de l'énergie, le programme prioritaire d'électrification transfrontalière ou Pool énergétique de l'Afrique centrale (PEAC) et, le Projet de Développement des Chaînes de Valeurs Agricoles dans les Savanes (PADECAS). Le gouvernement entend attirer l'investissement direct étranger (IDE), en améliorant son environnement des affaires pour restaurer la confiance des investisseurs et des entreprises qui créent des emplois, en vue de l'aider à réaliser ces politiques de développement des infrastructures susmentionnées et de relèvement de l'économie nationale. Le manque de ressources pour le développement des infrastructures constitue l'un des grands défis sectoriels à relever par le pays. La RCA devrait améliorer son score dans le cadre de l'Indice de développement des infrastructures en Afrique (AIDI) de la BAD.

S'agissant du secteur de l'énergie, le CentreAfrique, disposant d'abondantes ressources énergétiques à faible coût, souffre d'abord d'un manque d'infrastructures de production d'énergie, avec trois centrales hydroélectriques seulement. Seules deux (Boali 1 et 2) sont actuellement opérationnelles et, avec une

capacité combinée de 18 MW, responsables de près de 98 % de la production électrique nationale. La troisième centrale hydroélectrique (Boali 3), en cours de réalisation, aura une capacité de 10 MW, tandis que la réhabilitation de la Centrale thermique de Bangui, de 6 MW, a été récemment achevée. Le réseau de distribution du pays est essentiellement concentré dans Bangui et ses environs, dont la demande en électricité dépasse de près de 200 % la capacité du pays. Concernant les infrastructures de transport, le réseau routier représentant 90 % des infrastructures de transport du pays, reste l'épine dorsale du système centre-africain. Sur les 24 137 km de réseau routier (routes nationales, régionales et pistes rurales), à peine 3,5 % sont revêtues (soit 855 km). S'agissant des infrastructures d'eau et d'assainissement, l'accès à l'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement est extrêmement limité en dépit d'importantes ressources renouvelables en eau. En effet, seuls 30 % de la population ont accès à l'eau potable, les taux variant de 36,5 % à Bangui à 27 % dans les zones rurales. Les activités de la structure en charge de la gestion de l'eau en milieu urbain, la Société des eaux de Centrafrique (SODECA), sont essentiellement confinées à Bangui. Dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC), des progrès encourageants ont été accomplis, avec la libéralisation et la participation du secteur privé au développement du secteur. Cela s'est notamment traduit par l'extension de la couverture et de l'accès à la téléphonie mobile. Toutefois, la médiocrité de l'infrastructure électrique et des liaisons en fibre optique actuellement en cours de construction, avec l'appui de la Banque africaine de développement et de l'Union européenne, constitue un obstacle majeur à l'expansion du secteur des TIC.

Au cours des derniers mois, le pays a adopté des Documents stratégiques dont le principal défi reste le financement de la mise en oeuvre. L'on peut citer: (i) Pour le secteur des transports, Le Document de Stratégie Multisectorielle des Transports de la RCA, 2017-2027 et la Stratégie Nationale de l'Entretien routier, validée en septembre 2023; (ii) Secteur de l'Energie. LA Politique et le Stratégie Nationale d'accès à l'électricité en milieu rural à l'horizon 2035; (iii) pour les NTIC , Le Plan National Stratégique "Centrafrique Digitale 2028" ou encore le Plan Directeur de développement des Infrastructures large Bande en RCA (2021-2025).

Au plan des investissements, le développement des infrastructures restent contraintes par les financements internes et externes très limités. Le Budget alloué aux ministères des équipements et Travaux publics est 3,91% du Budget du pays en 2022, contre 3,96 en 2021; de même, le ministère des Energies et Ressources hydrauliques (6,87% en 2022 contre 7,65% du budget en 2021, NTIC environ 1,6% de moyenne sur les deux années et une progression pour le secteur des transports et avion civile, qui passe de 1,81% en 2021 à 2,8% en 2022. Au total, les investissements en infrastructures productives sont évaluées au total frais de personnel compris, en 2022 à 39 milliards de FCFA en 2022 ( 59,5millions d'euros) contre 42,19 milliards de FCFA en 2021 (64,3millions d'euros).

A l'exception du secteur des NTIC, les investissements dans les infrastructures productives restent dominés par le secteur public. Le cadre légal prévoit la possibilité des opérations en PPP, notamment la Loi numero 2008-17 du 06 juin 2008 portant Code des marchés publics et Délégation de Service public, les PPP en RCA restent quasi au stade embryonnaire. La seule opération en PPP étant encore le contrat de gestion de la Société de Distribution d'Eau en RCA.

Cf. [www.finance.gouv.cf/lois](http://www.finance.gouv.cf/lois) des finances (2020, 2021, 2022, 2023) et Collectifs

## 17.b. Legal and regulatory frameworks for infrastructure

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 3.0    |
| Score révisé                | 3.0    |
| Score de deuxième brouillon | 3.0    |
| Score final                 | 3.0    |

### Notes du pays:

#### Cadre juridique et réglementaire des Infrastructures en RCA, notamment les PPP

Loi PPP et autres textes applicables : la Loi n°19-007 du 24 Juin 2019, portant Cadre Juridique de Partenariat Public-Privé en République Centrafricaine ; la Loi n°2008-17 du 6 juin 2008, portant Code de marchés publics et délégations de service public ; Le Décret n°08.133 du 31 Mars 2008 portant création du Comité National de Lutte contre la Corruption (CNLC) ; L'arrêté n°825 du 24 novembre 2008 portant organisation et fonctionnement des services de passation des marchés publics. D'autre part, en appui à ces textes juridiques, l'on peut citer **les principales lois sectorielles applicables, notamment** : L'Ordonnance n°05.001 du 1er Janvier 2005 portant code de l'électricité en République Centrafricaine ; Le Décret n°010.092 du 18 Mars 2010 portant adoption du Document de Politique Énergétique Nationale ; La loi N°01.10 du 16 Juillet 2001, instituant une charte des investissements en République Centrafricaine.

**Les Investissements sectoriels.** Depuis 2009, la République Centrafricaine (RCA) est engagée dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la déforestation et la dégradation des forêts, la gestion durable, la conservation et l'augmentation des stocks de carbone forestier (REDD+). Le Cadre National d'Investissement REDD+ (CNI-REDD+), est l'outil d'opérationnalisation de la mise en œuvre du processus REDD+ sur le territoire national. Celui-ci permettra au pays de passer de la phase de préparation au processus REDD+ (phase 1) à la phase d'investissement (phase 2). Réalisé avec l'appui des partenaires techniques et financiers de la RCA, il vise à mobiliser et coordonner les financements REDD+ sur une première période de mise en œuvre allant de 2020 à 2025 sur l'ensemble du territoire national.

**De même, l'on peut citer le cadre juridique réglementant les investissements dans le code minier en RCA.** En effet, le code minier centrafricain (Loi n°9-2005 du 29 avril 2009 portant code minier de la République Centrafricaine et Décret n°09-126 fixant les conditions d'application de la Loi n°09.005 du 29 avril 2009) régit les activités d'exploitation du secteur minier en RCA. Le code de 2009 distingue clairement l'activité artisanale qui se limite à l'utilisation d'outils, méthodes et procédés non industriels, manuels et peu mécanisés pour l'exploitation. Alors que l'exploitation industrielle implique l'utilisation de procédés industriels. La version prévue par les PTF dont la BAD, la Banque mondiale, l'USAID, l'ITIE, a été finalisée depuis 2022. Elle attend son adoption par l'Assemblée nationale.

La Banque africaine de développement a accordé un Don FAPA (Fonds d'Assistance au Secteur Privé), en vue du Renforcement des Capacités institutionnelles de l'Autorité de Régulation du secteur de l'électricité en RCA (ARSEC). De même, le pays dispose, au plan stratégique d'un Document de politique du secteur de l'énergie (2023-2033) et d'un Plan directeur et d'un Programme d'Investissement pour l'électrification nationale de la RCA période 202-2040, dont le coût des investissements à l'horizon 2023 est évalué à 1010,5 milliards de FCFA (1,54 milliards d'euros).

### 17.c. Public resource management and accountability in the infrastructure sector

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 2.0    |
| Score révisé                | 2.0    |
| Score de deuxième brouillon | 2.0    |
| Score final                 | 2.0    |

#### Notes du pays:

##### Gouvernance des Infrastructures

Les autorités ont pratiquement reconduit le cadre institutionnel et juridique régissant le secteur des infrastructures existant pendant la période de transition. Il s'agit tout d'abord d'un cadre de développement des infrastructures organisé autour du ministère des Travaux publics, de l'équipement et de l'aménagement du territoire. Au sein du Ministère, la Direction générale des travaux publics et de l'équipement est chargée de la promotion et de la mise en œuvre des projets d'infrastructures et d'équipements, et de l'élaboration des programmes d'entretien des infrastructures et d'équipements collectifs gérés par ce Ministère. Il existe également une Cellule interministérielle de planification des travaux publics, des équipements et de transport. Aussi, il est créé une structure chargée des grands travaux rattachée à la Présidence de la République. Il existe également une structure en charge de l'entretien routier (le Fonds d'entretien routier, FER). Cependant, étant donné l'insuffisance du dispositif juridique concernant notamment le développement des PPP, le gouvernement a engagé des actions visant à élaborer des textes juridiques relatives à la participation du secteur privé au financement et développement des infrastructures en RCA. Ainsi, la Loi portant PPP a été adoptée par le Parlement en 2020. Les réflexions sur la révision du Code minier pour rendre ce secteur attractif en matière d'infrastructures sont envisagées avec le concours de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de la Banque Mondiale (BM).

**De même, dans la gouvernance notamment des acquisitions** et de la gestion financière des investissements notamment, le Gouvernement Centrafricain a adopté un Code des marchés publics et des délégations de service public le 6 juin 2008, qui a pris en compte les bonnes pratiques et les normes internationales pour se conformer aux principes de la bonne Gouvernance. Le Code constitue une refonte

complète du dispositif légal antérieur datant de 1961 (Décret modifié n°61/135 du 19 août 1961 fixant les dispositions administratives applicables à tous les marchés). Le Code renforce le rôle des autorités contractantes dans le processus de passation des marchés publics. Le nouveau Code des marchés consacre le principe de séparation des fonctions de passation des marchés, de leur contrôle et la régulation du système (Article 109).

Les différentes fonctions sont réparties entre trois nouveaux organes : l'Autorité de régulation des marchés publics ; la Direction générale des marchés publics ; les Services de passation des marchés publics. Par la loi n° 08.017 du 6 juin 2008, l'intégrité du système national et le contrôle à posteriori des marchés publics et de délégations de service public, sont conférés à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). De même, la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) est chargée du Contrôle à priori des procédures de passation des marchés publics et délégations de service public. Enfin, le contrôle repose aussi sur des commissions spéciales de passation de marchés que l'on retrouve dans quatre ministères dits prioritaires (Santé, Infrastructures, Agriculture, Education).

## 18. Regional Integration

Score du critère: 3

### 18.a. Movement of persons and labor and right of establishment

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 3.0    |
| Score révisé                | 3.0    |
| Score de deuxième brouillon | 3.0    |
| Score final                 | 3.0    |

#### Notes du pays:

La RCA fait partie des quatre (4) pays de la CEMAC où la libre circulation des personnes de la sous-région est effective avec des conditions moins restrictives de droit d'établissement. Cette disposition avait été entérinée par l'ensemble des chefs d'Etat lors de la 12ème session ordinaire des chefs d'État de la CEMAC, en mai 2015 à Libreville (Gabon), que les ressortissants de la région devaient désormais circuler sans visa à l'intérieur du territoire communautaire. La libre circulation des personnes est toutefois conditionnée à la présentation soit de la carte d'identité biométrique, soit du passeport biométrique, soit du passeport CEMAC biométrique homologué.

Les pays africains sont notés par référence à deux indicateurs de cette dimension de l'indice d'intégration régionale en Afrique : la proportion des protocoles ratifiés au sein des CER concernant la libre circulation des personnes et le nombre d'autres pays africains dont les ressortissants sont autorisés à y entrer sans visa ou moyennant un visa d'entrée. La RCA obtient des résultats insuffisants dans cette dimension.

Selon les sources consultées, elle permet aux seuls ressortissants de quatre autres pays africains d'y entrer sans visa ou moyennant un visa d'entrée. La RCA a ratifié l'instrument de la CEEAC sur la matière (CEA, BAD et CUA, 2012 ; CEA, CUA et BAD, 2013 ; CEA et CUA, 2015).

Il convient de noter que même si la liberté de circulation des personnes n'a pas été remise en cause par les autorités en RCA, la persistance de l'insécurité sur l'ensemble du territoire constitue une véritable entrave. Il s'agit notamment du cas le long du principal corridor du pays assurant l'essentiel de ses échanges extérieurs. Dans le cadre de la stabilisation du pays, les forces internationales ont été déployées sur l'étendue du territoire pour assurer la sécurité des personnes et des biens. La mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR) en RCA de février 2019 a permis de réduire les violences armées et restera donc tributaire du soutien des partenaires techniques et financiers. Des progrès ont été accomplis depuis la signature de cet accord, avec notamment la formation d'un gouvernement inclusif, une réduction progressive des violations des termes de l'accord par les groupes armés, un renforcement des forces de sécurité et la mise en place des Unités spéciales mixtes de sécurité (USMS). Le gouvernement entend ainsi tirer amplement parti des dividendes de la paix relatifs à l'APPR afin d'accélérer la mise en place du RCPCA. Le soutien de la communauté internationale reste essentiel pour atteindre ces objectifs. Par ailleurs, à cause des ressources limitées, peu de moyens (humains, logistiques, etc.) mise en œuvre au niveau de frontières. Le Gouvernement envisage de : (i) mettre en place un programme de vérification de l'utilisation des marchandises importées mais exonérées de droits de douane ; et (ii) établir une interconnexion entre les postes de Douala, Berberati et les autres postes douaniers frontaliers avec les services centraux de Bangui. Toutefois, il est à noter que les déclarations et autres réformes relatives aux mouvements des personnes et la main-d'œuvre n'ont pas produit de réels impacts.

Selon le rapport 2021 de l'Indice de l'Intégration Régionale en Afrique (IIRA), en matière *d'ouverture à l'échange* des biens et des personnes, bien que la RCA n'ait pas encore adopté le *eVisa*, son indice de libre circulation se situe à 0,629, de la RCA, le 2e pays le plus ouvert en zone CEEAC, et le 27e/54 en Afrique. De même, en matière *d'intégration des infrastructures* (transports, énergie et TIC), le pays affiche un score de 0,079, 47e pays sur 54 en Afrique.

#### 18.b. Regional financial integration

| Type de score               | Valeur |
|-----------------------------|--------|
| Score de brouillon          | 3.0    |
| Score révisé                | 3.0    |
| Score de deuxième brouillon | 3.0    |
| Score final                 | 3.0    |

#### Notes du pays:

La RCA bénéficie des conditions d'intégration financière dans le cadre de l'union monétaire de la CEMAC avec une libre circulation des capitaux avec les directives fiscales et juridiques régissant les investissements. Son système financier est régulé et intégré aux réseaux de la CEMAC par les

dispositions relatives à la surveillance régionale dans le cadre de cette union monétaire de la banque centrale. Il convient aussi d'ajouter que ce sont les dispositions régionales qui régissent les activités bancaires et financières dans ce pays avec un système de paiement. Toutefois, ce système monétaire et financier régional a permis à la RCA d'être à l'abri des conséquences néfastes durant les périodes d'instabilité politique et institutionnelle de ces dernières années. Par ailleurs, l'appartenance de la RCA à la CEMAC participe à la solidité financière des banques et de la profondeur du système financier en raison des politiques régionales du contrôle et suivi plus indépendantes et plus strictes. Le système financier met en œuvre des réformes pour la conformité avec les normes prudentielles, notamment au niveau du capital minimum, adéquation de fonds propres et plafond global des risques, pour assurer la solidité financière et accélérer l'intégration financière régionale. La RCA a transposé et mis en œuvre les six (6) directives constitutives du Cadre harmonisé de gestion des finances publiques de la CEMAC. Ces Directives portent sur le code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques, les lois de finances, le RGCP, le PCE, la Nomenclature Budgétaire de l'Etat et le TOFE.

Les systèmes de paiement et de règlement modernes et efficaces qui assurent la célérité des transactions financières et commerciales dans un environnement technique et juridique sécurisé sont une réponse à l'accélération des mouvements de capitaux et la globalisation de l'économie mondiale consécutives aux innovations technologiques, notamment dans le domaine de l'information et des télécommunications. Fortes de cette exigence, les Autorités Monétaires de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ont initié depuis 1999, une réforme d'envergure régionale visant la modernisation des systèmes de paiement dans les Etats membres de la zone. La réforme des systèmes de paiement et de règlement a abouti en 2007 à la mise en place respectivement d'un système de règlement brut en temps réel (RTGS), dénommé SYGMA (Système de Gros Montants Automatisé) et d'un système de paiement de masse dénommé SYSTAC (Système de Télécompensation en Afrique Centrale). Depuis lors, les systèmes et moyens de paiement ont enregistré des évolutions importantes, avec le lancement de la monnaie électronique, la mise en place de la Centrale des Incidents de paiement (CIP) et le développement de la monétique à travers l'instauration du GIMAC (Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale).

Ainsi, le Système de paiement et de règlement de la CEMAC est constitué des systèmes d'information suivants : (i) le système de règlement brut en temps réel dénommé système de gros montants automatisé (SYGMA) ; (ii) le système net de paiement de masse dénommé système de télécompensation de l'Afrique centrale (SYSTAC) ; (iii) le système monétique interbancaire (SMI) dénommé GIMACPAY qui est administré, géré et supervisé par le Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC) ; (iv) la centrale des incidents de paiement (CIP). Le Trésor national et les Banques commerciales basées exerçant en République centrafricaine, de même que les opérations de monnaie électronique telle que ORANGE MONEY, ont accès à ces systèmes, et contribuent ainsi, à l'accélération de la circulation monétaire et au financement de l'économie en Afrique centrale.